

Le carnage appréhendé n'a pas eu lieu

Voici la première tranche de notre série sur les 20 ans des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) au Québec.



Pierre Gingras

Le vent de renouveau qui soufflait sur le Québec dans les années soixante a presque tout balayé sur son passage. Même le domaine de la chasse et de la pêche a connu sa révolution tranquille.

La longue gestation avait commencé sous le dernier gouvernement de l'Union nationale pour se poursuivre avec les libéraux de Robert Bourassa. Il a toutefois fallu

attendre l'élection du Parti québécois, en novembre 1976, pour assister à l'accouchement.

Le mythe du carnage

Le grand jour arriva un an plus tard, le 22 décembre 1977, quand Yves Duhaime, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, déclara à l'Assemblée nationale que tous les baux des clubs privés de chasse et de pêche ne seraient pas renouvelés le printemps suivant, exception faite des rivières à saumons.

La révolution de la canne à pêche venait de sonner, en même temps que le glas des 1167 clubs privés. Et il n'était plus question d'exproprier les installations souvent imposantes des clubs. Seuls les territoires « redevenaient » publics.

« Nous avions la trouille, rappelle Clément Veilleux, biologiste, le fonctionnaire qui était alors responsable de l'opération Gestion faune. Les députés qui travaillaient avec le ministre étaient très inquiet. On craignait que les lacs ne se vident et que la population d'originaux ne survive pas aux carnages ».

Mais, soutenu par le premier ministre René Lévesque et par son comité, Yves Duhaime restait inébranlable. « Il n'y avait pas de clubs privés en Abitibi et pourtant le tableau de chasse à l'original restait le même d'année en année, explique aujourd'hui l'ex-ministre. Il n'y avait donc pas de carnage. J'étais persuadé que les choses seraient identiques sur les territoires déclubés. »

Et un an après l'opération Gestion faune, on constatait que le tableau de chasse sur l'ensemble des territoires devenus zones d'exploitation contrôlée (ZEC) comptait 1446 bêtes, à peine 16 originaux de plus par rapport à l'année précédente.

Mais le mythe du carnage persiste encore aujourd'hui dans l'esprit de nombreux amateurs de chasse et de pêche.

« Bien sûr, si vous étiez un ex-membre de club privé, la situation n'était plus la même, dit M. Duhaime. Par exemple, avant avril 1978, les quatre pêcheurs qui réussissaient sans peine à prendre 200 truites sur un lac se retrouvaient maintenant à 50 pour prendre le même nombre de poissons. Mais on



avait 46 pêcheurs de plus dans le bois et c'était là notre objectif. »

Yves Duhaime reconnaît que la partie n'a pas été facile. Les pressions venaient de partout, sans distinction d'allégeance politique. « René Lévesque avait reçu 20 000 lettres à son bureau protestant contre le déclubage. Des compagnies aussi prestigieuses qu'Alcan ou Molson voulaient garder leur club et parlaient d'hérésie. Même les employés d'Hydro-Québec insistaient auprès des autorités pour conserver leur club et leurs privilèges. »

D'ailleurs, sa tournée publique pour expliquer la nouvelle politique gouvernementale a été plutôt mouvementée, admet-il. « À Trois-Rivières et à Chicoutimi-Nord, j'ai cru qu'on se ferait lyncher. »

Mais la réponse du grand public fut immédiate. « On avait prévu la création de 25 ZEC durant la première année de l'opération, poursuit Clément Veilleux. Ce furent plutôt 55 ZEC qui virent le jour. Des ZEC alors administrées par 400 associations de chasseurs et de pêcheurs. Je n'avais jamais cru à un tel succès. »

Yves Duhaime admet toutefois avoir fait une erreur, celle d'avoir aboli le permis de pêche en même temps que la création des ZEC. « Ce ne fut pas un désastre financier, mais une erreur sur le plan de la perception de la part du public. On se privait aussi d'un instrument de contrôle pour les agents de conservation et de données statistiques. Mais cela n'a duré que deux saisons. »

DEMAIN : L'hébergement en forêt, pomme de discorde

LUNDI : Les ZEC à l'heure du marketing

Un modèle unique

Confier la gestion de terres publiques à des organismes du milieu, comme on dit, et faire gérer ces territoires par des conseils d'administration composés de bénévoles est plutôt inusité. À vrai dire, le concept des zones d'exploitation contrôlée serait unique au monde.

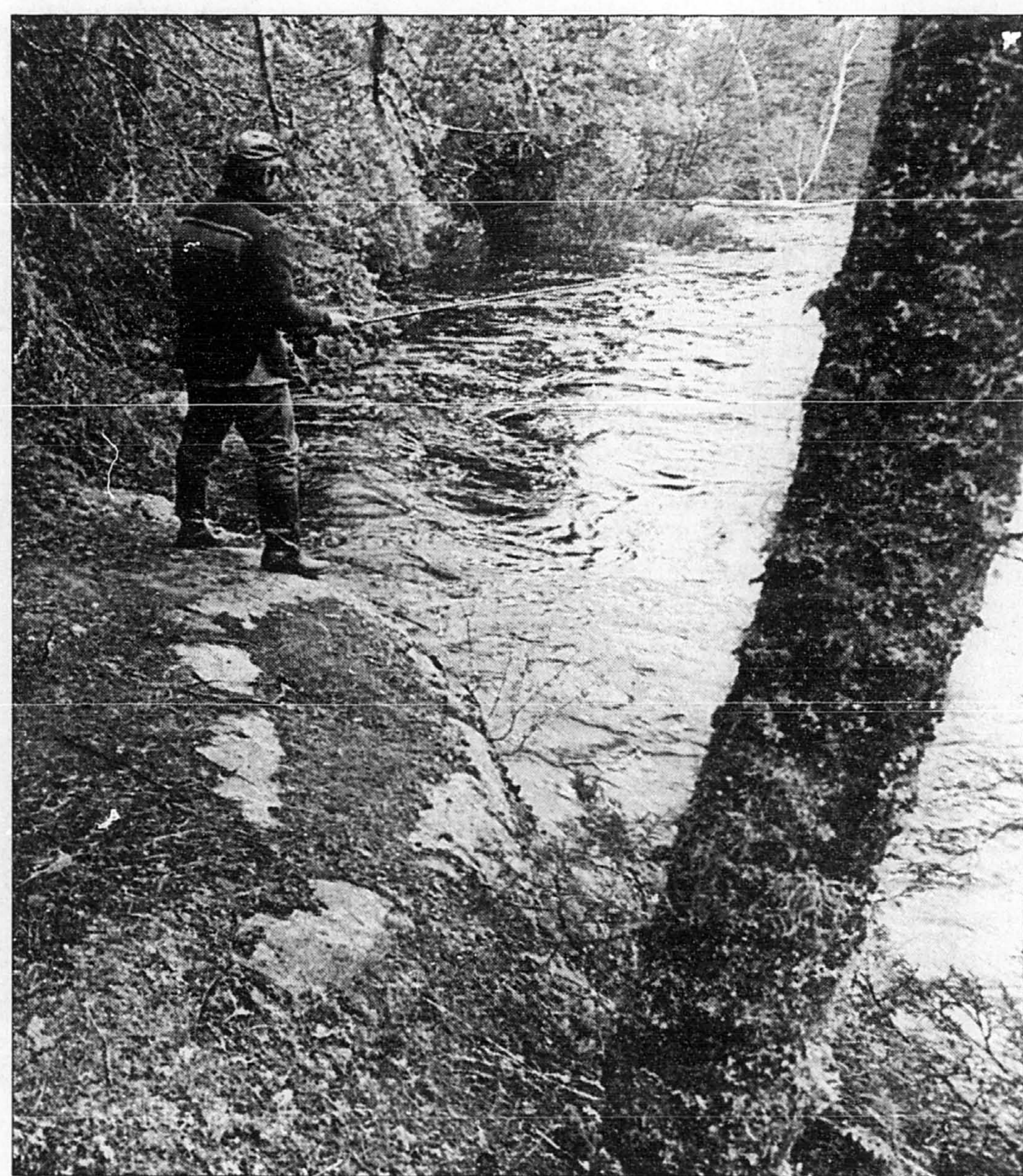
Si bien, d'ailleurs, que chaque année, le gouvernement est appelé à répondre aux questions intéressées de plusieurs pays, États ou provinces, indique Serge Lachance, responsable des territoires fauniques au gouvernement.

Luc Bouthillier, lui, était dans l'Oregon l'automne dernier, un État forestier et côtier coincé entre la Californie et Washington. « Les gens veulent avoir leur mot à dire dans la gestion des territoires publics, aussi bien dans le domaine de la faune que de l'exploitation forestière. On nous demande souvent comment fonctionnent les ZEC. Dans les États côtiers de l'Ouest ou encore en Colombie-Britannique, la gestion de la faune et celle de la forêt sont très conflictuelles. »

M. Bouthillier est professeur de politique forestière à l'Université Laval. Docteur en économie forestière, il a déjà travaillé à l'Ordre des ingénieurs forestiers et enseigné l'aménagement de la faune aquatique et terrestre. Aujourd'hui, il fait de la « social-foresterie », lance-t-il à la blague.

Selon lui, le concept des ZEC pourrait éventuellement se propager un peu partout au Canada et même aux États-Unis.

Pour le professeur Bouthillier, l'objectif de démocratisation du territoire et de la faune a été atteint. Mais les ZEC en sont aujourd'hui à un tournant de leur existence. Il estime que la possibilité d'hébergement sur leur territoire est une voie d'avenir incontournable. Pourvoyeurs et ZEC devront donc ensemble régler ce litige.



On craignait que lacs et rivières ne se vident. Finalement, le carnage tant redouté n'a pas eu lieu.

Un peu d'histoire

1885 : la création des clubs privés sur les terres publiques remonte officiellement à 1885. Mais quelques années auparavant, le gouvernement avait commencé à louer des rivières à saumons. L'objectif est alors de protéger la faune contre les braconniers. Les clubs doivent donc embaucher un gardien de territoire et payer un loyer annuel au gouvernement. En échange, leurs membres obtiennent le droit exclusif d'y chasser et d'y pêcher.

Les années soixante : certains groupes de pêcheurs commencent à manifester, notamment contre les baux exclusifs de pêche accordés sur les rivières à saumons, souvent à des Américains.

1966-1967 : Gabriel Loubier, ministre unioniste de la Chasse et de la Pêche, abolit 600 des 2200 clubs privés qui existent à l'époque. Plusieurs de ces clubs n'avaient plus de gardien ou n'acquittaient plus les frais de bail. Aucune mesure spéciale de contrôle n'est mise de l'avant à la suite de ce déclubage et on ne dispose d'aucune donnée rigoureuse sur la pression de chasse ou de pêche sur ces « nouveaux » territoires publics.

1967-1970 : le ministre Loubier crée six réserves à gestion déléguée sur des territoires qui existent déjà légalement à cette fin. Ce sont les réserves de Saint-Maurice, Baie-Comeau-Hauterive, Labrieville, Chute-Saint-Philippe, Forestville et Causapsal. Les résultats sont mitigés. Exception faite de la réserve de Saint-Maurice, qui fait maintenant partie du réseau gouvernemental, les autres entités ont cédé la place à des ZEC ou sont gérées différemment.

1970-1971 : les libéraux de Robert Bourassa prennent le pouvoir en avril 1970. Un an plus tard, la ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Claire Kirkland-Casgrain, annonce l'opération Accessibilité. On promet la disparition des clubs en trois ans. « Le temps des privilèges est fini », avait dit le premier ministre. Une centaine de clubs privés sont abolis et leurs installations sont expropriées. On voit ainsi la création des réserves fauniques Papineau-Labelle, Joliette, Mastigouche et Portneuf. Coût de l'opération : 9,5 millions, une somme si importante à l'époque qu'elle marquera la fin de l'opération.

1975-1976 : le ministre libéral Claude Simard met en branle un nouveau concept de gestion de la faune : les unités d'aménagement. C'est la création du territoire populaire Chénier et de la société Baie-Trinité, sur la rivière à saumons du même nom, sur la Côte-Nord. Ce nouveau système coûte cher en subventions et sera progressivement aboli.

1976-1978 : le Parti québécois prend le pouvoir en novembre 1976. Lancement de l'opération Gestion faune en décembre 1977. Les installations des clubs privés ne sont toutefois pas expropriées comme en 1971, mais le territoire devient ouvert à tous. Création des premières ZEC en 1978, des territoires confiés à des organisations à but non lucratif.

La gestion de la faune au Québec

■ **LES ZEC** sont des territoires gérés par des associations à but non lucratif. Chaque ZEC est administrée par les membres qui, seuls, ont droit de vote aux assemblées générales. Ce sont les assemblées qui nomment les membres des conseils d'administration, tous des bénévoles. On devient membre pour participer à la vie démocratique de la ZEC ou pour profiter de forfaits plus avantageux.

On peut accéder au territoire d'une ZEC en acquittant un droit de passage (pour payer l'entretien du réseau routier) ainsi que des droits de chasse ou de pêche, si le visiteur s'adonne à ces activités. Les tarifs maxima sont fixés par le gouvernement. Exception faite de la ZEC Lavigne, les ZEC n'offrent pas de chalets à louer. La villégiature n'en est pas moins une des activités les plus pratiquées dans ces territoires. On y compte des mil-

liers de chalets. Ils appartiennent aux ex-membres de clubs privés mais bon nombre ont été construits à la suite de la création des ZEC, sur des terrains loués par le ministère des Richesses naturelles.

■ **LES POURVOIRIES** sont des entreprises à but lucratif qui offrent souvent des services complets d'hôtellerie, des chalets en location et des services de guides. Certains pourvoyeurs sont en activité sur des terres publiques tandis que d'autres sont installés dans des territoires à bail exclusif qu'ils gèrent suivant un plan de gestion approuvé par le gouvernement. La grille de tarifs est à la discrétion de l'entreprise. On y pratique surtout la chasse et la pêche et, dans une moindre mesure, des activités liées à l'observation de la nature. On compte 712 pourvoies au Québec, dont 190 détiennent des droits d'usage exclusif de leur territoire.

■ **LES RÉSERVES FAUNIQUES** sont des territoires gouvernementaux gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). On y pratique une chasse contingente à l'original et au cerf de Virginie ainsi que la chasse au petit gibier (lièvre, gélinotte tétras). On y fait aussi de la pêche, des activités d'observation de la nature ainsi que de villégiature dans des chalets en location. L'entrée est libre mais un droit est exigé pour chasser, pêcher, camper ou louer une embarcation. La SEPAQ administre 14 réserves fauniques. Mais on compte aussi quatre rivières à saumons qui ont le statut de réserve faunique. Elles sont gérées par des organismes locaux.

■ **LES PARCS**, contrairement aux zones d'exploitation contrôlée, aux pourvoies et aux réserves fauniques, sont des territoires protégés. L'exploitation forestière ou minière

est interdite. On ne peut y chasser ou y trapper, mais la pêche sportive y est pratiquée. Gérées depuis quelques semaines par la SEPAQ, les activités des parcs sont liées à l'observation de la nature et organisées à cette fin. Certaines d'entre elles sont sujettes à des frais. On y offre aussi diverses formes d'hébergement (chalet, gîte, camping). Sauf exception, il n'y a pas de droits d'entrée dans les parcs. On compte 19 parcs au Québec en incluant le parc marin Saguenay-Saint-Laurent.

■ **LE TERRITOIRE « LIBRE »** est composé de terres de la Couronne, sous cadastre municipal ou pas. L'accès est libre mais des pourvoyeurs y offrent parfois des services. La pêche et la chasse n'y sont pas contrôlées et la gestion de la faune est tributaire du respect des règlements de chasse et de pêche appliqués dans chaque territoire.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Being there

Qui est l'ambassadeur du Canada auprès de l'Unesco? M. Jacques Demers, un Québécois. Vous ne le saviez pas parce que les médias québécois n'ont jamais parlé de lui, depuis qu'il a été nommé à son poste, en 1994. Avant lui, c'était aussi un Québécois, Mme Marie Meunier. Son nom a été mentionné dans les journaux une seule fois, lorsqu'elle est devenue présidente du comité exécutif de l'organisme. Après, plus rien. Et même son illustre prédécesseur, Jean Drapeau, en poste de 1987 à 1991, défrayait la chronique lorsqu'il était à Paris, mais jamais en raison de ses activités à l'Unesco.



Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Bref, jamais, en 12 ans, les médias québécois n'ont rapporté le moindre geste de leur représentant à l'Unesco. On peut donc se demander quel serait le rayonnement d'un représentant du Québec qui obtiendrait un poste junior au sein de la délégation canadienne. Il serait nul.

Ces quelques rappels permettent d'illustrer le caractère surréaliste de la chicane entre Québec et Ottawa sur la représentation québécoise à l'Unesco. L'idée que le Québec participe à cette délégation est loin d'être mauvaise, mais ses bienfaits seraient

fort limités. Et on se demande pourquoi Ottawa s'est inutilement braqué.

L'identité culturelle est fondamentale pour les Québécois. Mais cette obsession diplomatique fait oublier qu'un bon discours à New York ou un événement culturel majeur à Paris sont dix fois plus efficaces pour assurer le nécessaire rayonnement du Québec à travers le monde qu'un strapontin à l'Unesco ou ailleurs.

Mais s'il faut revenir sur ce sujet, c'est que le débat constitue davantage qu'une escarmouche dans la guerre que se livrent nos deux gouvernements. Le rôle international du Québec est devenu une priorité du gouvernement Bouchard, parce que ce thème est la cheville ouvrière du renouvellement du discours souverainiste amorcé tant au PQ qu'au Bloc québécois.

Ce thème, d'abord abordé par le ministre des Finances, Bernard Landry, et repris dans le document d'un des « chantiers » de réflexion du Bloc piloté par Jacques Parizeau, repose sur le constat que la mondialisation provoque un déplacement des centres de décision à un niveau supranational, comme l'Organisation mondiale du commerce, où seuls les pays ont droit de cité. Le Québec, absent de ces forums dont le Canada est membre, est ainsi exclu des processus de décision qui le concernent, et souffre ainsi d'un « déficit démocratique ».

À cet argument en faveur de la souveraineté s'ajoutent des pistes d'action tant que le Québec fait partie du Canada. Il s'agit essentiellement de revendiquer une place dans les délégations à des organismes qui traitent « d'éducation, de langue, de culture et d'identité ». Le Québec participe en son nom à la Francophonie. Le seul autre organisme évoqué dans ce débat est l'Unesco.

Mais il ne suffit pas de plaquer le mot « mondialisation » pour qu'un discours se modernise par magie. La nouvelle mouture souverainiste ressemble étrangement à celle des années soixante, et consiste encore à voir la présence internationale du Québec de façon statique : un désir de paraître, de s'exprimer, d'être là. Cette vision des relations internationales est non seulement passiste, mais elle est immature.

Pour justifier une participation québécoise à des organismes internationaux, la ministre des Relations internationales, Mme Louise Beaudoin, reprenait sans cesse des expressions comme « l'exercice de sa liberté de parole », « le droit de s'exprimer en notre propre nom ». C'est cette vision qui explique le futile débat sur l'Unesco dans lequel on a oublié que l'essentiel, ce n'est pas de s'exprimer, mais plutôt d'être écouté, et encore plus, d'échanger. Oui, le Québec pourrait s'exprimer *ad nauseam* à l'Unesco. Mais ce serait un long monologue.

Par ailleurs, les relations internationales ne sont pas des « Droits de parole » géants et les organismes internationaux ne sont pas des forums de papotage, mais des lieux d'action. C'est aussi le cas de l'Unesco, dont l'essentiel de l'énergie est consacré à l'aide et au développement. Si le Québec avait justifié son désir de participer à l'Unesco par la volonté de vouloir aider d'autres pays, par exemple en éducation, le débat aurait été tout autre. Mais non. Le Québec veut aller exprimer son vécu auprès d'un organisme qui consacre ses énergies à soigner les maux de l'humanité. Le narcissisme est gênant.

Mais surtout, être un pays ne suffit pas, encore moins à l'heure de la mondialisation. Si l'on veut agir sur notre devenir dans les organismes internationaux, il faut aussi le poids, le rapport de forces. Un Québec indépendant serait un pays, mais petit, marginal, qui devrait, comme les autres petits pays, regarder passer le train dans des forums comme l'OMC. Même des géants comme l'Allemagne mènent leurs batailles derrière le bouclier de l'Europe. Si le Québec était souverain, il aurait sa place à l'OMC. Mais serait-il capable de défendre ses agriculteurs? Voilà des questions que les documents souverainistes ne posent pas.

Le même argument vaut pour la question, si importante au Québec, de la diversité culturelle. Cette bataille contre l'homogénéisation qu'impose la puissance américaine ne se fera pas dans des forums d'échange plus ou moins diplomatiques, mais sur le terrain économique, surtout à l'OMC. Et encore là, ce qui fera la différence, ce n'est ni la présence de délégués québécois, ni leur capacité d'expression, mais les rapports de forces bruts que des pays pourront créer.

La démarche souverainiste ne semble pas non plus avoir été capable de s'affranchir d'une vision de la diplomatie, façonnée dans les années soixante dans le sillage des mouvements de décolonisation. Une culture du drapeau, le « flag sul hood », la conviction qu'en termes internationaux, devenir un pays est une fin en soi. « Entre la fin de la Deuxième Guerre mondiale et le référendum d'octobre 1995 sur la souveraineté du Québec, note avec regret le document du Bloc, pas moins de 121 pays ont vu le jour ». C'est vrai, mais c'est aussi cette doctrine qui a fait la fortune de Mercedes en Afrique.

QUE VA FAIRE LE PAPE JEAN-GRÉGOIRE DE LA TRINITÉ

JE DEMANDE ASIÉ...
... PAS L'ASIÉ!

BEN OUI...BEN OUI...
ÇA VA BIEN ALLER
MON BEAU GROS PAPE...



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

LA PRESSE ET VOUS

Perquisition ratée... par notre faute?

« La SQ chez les Apôtres de l'amour infini: le « pape » Jean Grégoire de la Trinité soupçonné de délits sexuels », titrait *La Presse*, en première page, dans son numéro de mercredi. Il s'agissait d'une information publiée en primeur sous la signature de notre journaliste chevronné Jean-Paul Charbonneau, principalement assigné à la région Laval-Laurentides-Lanaudière depuis de nombreuses années.

À l'aube, le matin même de la publication de cette nouvelle, vers six heures, une centaine de policiers de la Sûreté du Québec envahissaient le monastère des Apôtres de l'amour infini, à Saint-Jovite, à la recherche prioritaire de documents destinés à poursuivre leur enquête et aussi à la trousse de quatre religieux de la secte contre qui des mandats d'arrestation avaient été lancés pour des crimes sexuels et des voies de fait contre 15 victimes alléguées, dont 10 garçons.

On connaît la suite. Si les agents de la SQ ont pu saisir un grand nombre de documents qu'ils recherchaient, ils n'ont pu arrêter le « pape » Jean-Grégoire de la Trinité, Jean-Gaston Tremblay, 70 ans, — qu'ils savaient déjà absent du monastère avant même l'opération policière — non plus que le père André, Reynald Huot, 59 ans; soeur Hélène, Ruth-Ann Guzal, 46 ans; soeur Lise, Lise Garand, 57 ans. Un mandat d'arrestation a été émis contre eux à la grandeur du pays. Ils doivent se livrer d'eux-mêmes à la police la semaine prochaine.

Il n'en fallait pas plus pour qu'un ministre, le directeur de la SQ et des médias attribuent l'échec de la descente de la SQ au fait que *La Presse* a « vendu la mèche » en annonçant la descente le matin même où elle avait lieu. En d'autres termes, le pape Jean et ses acolytes auraient quitté précipitamment le monastère de Saint-Jovite en étant prévenus, en pleine nuit, de l'article de notre quotidien selon lequel la descente allait avoir lieu dans quelques heures à peine. Pourtant, tous les médias électroniques ont repris abondamment la nouvelle de *La Presse* dans leurs bulletins d'information et dans leurs émissions matinales.

En toute bonne concurrence — et parfois même par jalousie —, il est compréhensible que d'autres médias aient déploré sinon dénoncé la primeur de notre journaliste de 30 ans d'expérience, prétextant que notre journal a « brûlé » l'opération policière à l'encontre des disciples des Apôtres de l'amour infini.

Il faut bien connaître les faits! Comme tout bon journaliste qui suit attentivement ses dossiers, notre chroniqueur Jean-Paul Charbonneau était au courant depuis au moins un an de l'enquête en cours menée par la Sûreté du Québec contre certains dirigeants ou membres des Apôtres de l'amour infini. Au cours des derniers mois, il a été prévenu que l'enquête progressait et que la SQ allait bientôt passer à l'action dans ce dossier. Il faut préciser que ses informateurs ne viennent pas des rangs du milieu policier.

Avant de publier son information en primeur, le collègue Charbonneau a effectué toutes les vérifications requises:

■ Les mandats de perquisitions émis pour permettre à la SQ de fouiller, de fond en comble, les nombreux bâti-



PHOTO ROBERT MAILLUX, La Presse

Vers six heures, mercredi dernier, une centaine de policiers de la Sûreté du Québec envahissaient le monastère des Apôtres de l'amour infini, à Saint-Jovite, à la recherche prioritaire de documents destinés à poursuivre leur enquête.

ments des Apôtres de l'amour infini avaient été autorisés par un juge du district judiciaire de Saint-Jérôme. C'était du domaine public;

■ Les plaintes du ministère public à l'encontre du « pape » Jean et de ses trois acolytes avaient été déposées au greffe du palais de justice de Saint-Jérôme la veille de la perquisition. C'était du domaine public;

■ Une entente était intervenue entre la Sûreté du Québec et la Direction de la protection de la jeunesse des Laurentides afin que celle-ci cueille les enfants présents au monastère de Saint-Jovite au moment de la perquisition. C'était du domaine public.

Fort de ses recherches et de ses vérifications, Jean-Paul Charbonneau a rédigé le texte publié en première page de notre édition de mercredi, avec l'approbation de ses supérieurs à tous les niveaux. Décision professionnelle a été prise de publier une information véridique, exacte, fondée, exclusive.

■ Pourquoi *La Presse* aurait-elle dû refuser de publier une telle information alors que toutes les règles professionnelles avaient été observées par son journaliste?

■ Pourquoi *La Presse* aurait-elle dû retenir une information à caractère public, avec documents judiciaires à l'appui?

■ Est-ce le rôle d'un média que de

protéger le travail de la police? Fallait-il ne pas « nuire » à l'opération policière de la SQ? En vertu de quels critères?

■ Notre quotidien devait-il faire le choix moral de retenir l'information en se faisant juge du motif de l'opération policière? Avons-nous, comme média, à prendre cette responsabilité? À déterminer de faire état ou non d'une descente pour des raisons autres que journalistiques?

■ Les médias doivent-ils s'autocensurer lorsqu'ils possèdent une information à caractère public?

Le directeur de la SQ, M. Florent Gagné, remet en question l'éthique professionnelle du journaliste et du média qui ont révélé « à la une » l'opération policière d'enverger menée à Saint-Jovite. « J'ai été peiné que le journaliste et son journal rendent publique une information qui n'était pas, à mon sens, à ce moment d'intérêt public », a commenté le directeur Gagné.

La Presse a fait son travail à partir de documents publics, d'autorisations publiques et d'informations reçues dans le cadre du travail normal de recherches d'un journaliste qui suit ses dossiers. La Sûreté du Québec a fait le sien. A chacun son rôle. À chacun son métier. À chacun sa responsabilité.

Claude MASSON
Éditeur adjoint

cmasson@lapresse.ca

La tentation de l'« hudsonisme »



Yves Boisvert

Le Québec vit depuis quelques mois une grave crise d'« hudsonisme ». L'« hudsonisme » consiste à élever au rang de martyr ou de héros le premier zouave venu qui paraît victime d'une injustice dans un pays étranger.

Il y avait eu les soeurs Lévesque, ces pauvres dames innocentes arrêtées en Italie avec leur désormais mythiques valises rouges pleines de coke.

On a maintenant Pascal Hudon, un adolescent de 20 ans de la Rive-Sud, revenu du Mexique devant une haie d'honneur médiatique à l'aéroport de Dorval, cette semaine.

Les quotidiens nous rapportent qu'il a vécu le « désarroi », le « désespoir », un « bad trip », une « esroquerie » judiciaire, un « cauchemar » et même, pourquoi pas, « l'Apocalypse » selon *Le Journal de Montréal*.

Ça n'a l'air de rien, comme ça, l'Apocalypse, mais quand on n'est pas préparé, ça peut vous abîmer drôlement un voyage.

■ ■ ■

Pascal Hudon est arrêté le 1^{er} janvier au Chiapas, au moment où il arrive à un des barrages érigés sur les routes de la région par les militaires mexicains. Dans la voiture où il voyage avec un ami, derrière le siège du conducteur, on trouve un sac contenant des petites

figurines mayas et des fragments de figurines. Huit en tout.

Hudon les a ramassées, fin décembre. D'après sa déclaration aux autorités le 1^{er} janvier, il les a trouvées dans divers endroits sur le site prestigieux de Palenque. Il a cherché dans des cours d'eau, des grottes, des cavernes. Les pièces ont été trouvées en creusant en superficie. Hudon les a nettoyées avec une brosse à dent et de l'eau au camping où il demeurait.

Hudon a dit par la suite que cette déclaration avait été trafiquée. Que, même si elle porte la signature d'un interprète, il n'y en avait pas, et qu'on l'a forcé à signer sans qu'il sache de quoi il s'agissait. Il a trouvé les objets dans un sentier, dit-il, sans même chercher. Ils lui auraient « sauté dans la face » !

D'autres touristes disent avoir trouvé facilement des fragments dans cette région. Des archéologues qui connaissent le site, un des plus importants au Mexique, jugent peu probable que Hudon ait trouvé de tels objets « dans un sentier ». Il faut fouiller, creuser minimalement.

Quoi qu'il en soit, Hudon a été jugé seulement 10 jours après son arrestation, le 11 janvier, et déclaré coupable de possession illégale de biens patrimoniaux. Il a été condamné à un an de prison, une peine qui pouvait être annulée s'il payait en cinq jours une amende de 8466 pesos (1200 \$) ; il se faisait également imposer une amende de 17 640 pesos (2600 \$), qui pouvait être commuée en 30 jours de travaux communautaires. On n'en aurait jamais entendu parler s'il n'y avait pas, attachée à ce jugement pénal, une ordonnance de remboursement de 72 000 \$ pour avoir endommagé irrémédiablement ces pièces archéologiques en terre cuite en les lavant à l'eau et en les déplaçant de leur lieu d'origine.

Apparemment, Hudon ne pouvait être libéré tant qu'il ne payait pas sa dette envers l'Institut nation-



Pascal Hudon

nal d'archéologie et d'histoire.

Hudon est donc demeuré en prison jusqu'à ce que, le 30 mars, une cour d'appel, tout en confirmant sa culpabilité, annule l'ordonnance de remboursement. Il pouvait voir sa peine d'un an de prison commuée en une amende de 1200 \$.

Apparemment, Hudon n'a pas été bien défendu, lors de son procès. Le rapport d'expertise sur lequel était basée l'ordonnance de remboursement pour avoir endommagé les pièces était particulièrement faible : il y était dit en toutes lettres que l'évaluation des dommages était impossible à faire. Malgré tout, l'expert de l'institut évaluait les dommages à 450 000 pesos — une somme à être versée à ce même institut...

Mais la peine d'un an de prison est la peine minimale prévue par la loi fédérale sur les monuments et zones archéologiques et historiques, la moins sévère donc.

Il y a quelques mois, *Zone Libre*, à Radio-Canada, diffusait un excellent reportage sur le pillage des sites archéologiques au Mexique. De quoi convaincre qu'une telle loi n'est pas une aberration despotique destinée à extorquer les touristes.

Il y aurait, selon les autorités

mexicaines, 200 000 sites archéologiques connus dans ce pays — allant du bout de ruine au temple complet. Moins de 200 de ces sites sont contrôlés et surveillés, et encore, il faut voir comment. Difficile de poster un policier derrière chaque arbre de la jungle. Les paysans, qui ne roulent pas sur l'or comme chacun sait, ne ratent pas l'occasion de refiler à des trafiquants ces petites statuettes qu'ils trouvent, par hasard ou pas.

■ ■ ■

Même si l'on croit la version de Pascal Hudon, il possédait illégalement ces objets. S'il avait été un vilain trafiquant en complet noir travaillant pour des millionnaires allemands, on aurait applaudi. Mais avec son air ahuri et sa tuque molle, on l'a pris en pitié.

Le système judiciaire canadien n'a rien à envier à celui du Mexique, il s'en faut de beaucoup. C'est vrai également du système carcéral. Ou du système d'aqueduc, au fait.

Ce n'est pas une raison pour présumer que toute personne qui passe par là est victime d'une erreur judiciaire kafkaïenne. Et ce n'est pas parce que la corruption est endémique dans ce pays qu'on

peut reprocher à la justice mexicaine de s'occuper de « petits problèmes » comme l'affaire Hudon. Comme si le vol à l'étalage devait être permis aussi longtemps qu'on n'aura pas arrêté tous les motards et les mafieux.

On a également dit que le renversement complet de situation en appel est la preuve que le système judiciaire y est corrompu et qu'il fallait des pressions politiques pour que justice soit rendue à Hudon. On ne demande pourtant pas au système judiciaire d'être infailliable mais de contenir des mécanismes de contrôle et de correction. Aux dernières nouvelles, les cours d'appel canadiennes cassent encore, et souvent très fort, des jugements de première instance...

« Naïveté », a-t-on dit. À ce degré, ce n'est plus de la naïveté, c'est au mieux une insouciance complète doublée d'un manque de jugement caractérisé.

Or, sous toutes les latitudes, le manque de jugement grossier peut vous envoyer dans les filets de la justice. Passer la frontière avec une enveloppe ou une valise pour un étranger peut valoir des années de prison.

Pas besoin d'aller en Iran. Le Michigan a voté des lois passablement plus cruelles pour lutter contre le trafic de stupéfiants, par exemple, prévoyant des peines automatiques sans aucun rapport avec ce qu'on connaît ici, et sans libération conditionnelle.

Ignorer la loi, dans aucun pays, n'est une défense valable.

Pascal Hudon, on le comprend, n'a pas trouvé la prison de Cerro Hueco des plus douillettes. Mais le présenter comme un martyr, c'est faire preuve d'une complaisance ridicule. Et demander l'intervention des politiciens canadiens dans le système judiciaire mexicain, que l'on souhaite indépendant, c'est faire preuve d'un paternalisme mal dissimulé. Dans les deux cas, cela fleurit la xénophobie...

Opinions

Céline Dion, un tremplin québécois vers l'universel

FRÉDÉRIC DEMERS

M. Demers est l'auteur de Céline Dion et l'identité québécoise (Montréal, VLB, 1999).

Suzanne Tremblay *rides again* ! La députée bloquiste déclarait, en février dernier, devant un comité parlementaire fédéral, que Céline Dion est désormais « une chanteuse américaine ou universelle », c'est selon, mais certainement plus québécoise ni canadienne « en son âme », ainsi que nous l'apprenaient récemment les journaux.

Laissant à d'autres, plus ferrés en la matière, le soin de gloser sur la « canadianté » de Céline Dion, j'entends plus simplement plaider l'idée qu'en regard du rapport entre l'identité de la chanteuse et celle des Québécois francophones (le groupe auquel pensait sans nul doute Suzanne Tremblay en l'accusant de ne plus être québécoise), les choses sont infiniment plus complexes que ce qu'affirme la politicienne.

Basant son jugement sur le fait que les chansons de Céline Dion « ne reflètent rien de l'expérience québécoise », Suzanne Tremblay démontre d'abord par son commentaire le peu de compréhension qu'elle a de l'aspect dynamique et pluriel de toute identité. Il serait en effet fort difficile de prétendre qu'on ne peut être québécois que d'une seule manière. Il serait alors plus pertinent, plus respectueux aussi, de reconnaître la diversité des modes sur lesquels se vit cette identité et, donc, de parler des expériences québécoises. La députée, qui n'en est pas à ses premières frasques verbales, ainsi que « John » Charest pourrait en témoigner, soulève par ailleurs un certain nombre de questions auxquelles elle ne répond malheureusement pas dans sa diatribe : que pourrait bien constituer cette expérience québécoise qu'elle évoque, qui la chante aujourd'hui, et combien d'artistes « méritent » d'être considérés comme québécois ?

Ouvrons la radio et tendons l'oreille aux paroles des chansons qu'on y entend. On constatera assez rapidement que les artistes qui tablent sur cette soi-disant expérience québécoise pour faire carrière sont très peu nombreux. La plupart optent pour des thèmes qui tendent à l'universel (amour, solitude, espoir, etc.) ou



Céline Dion

Photothèque, La Presse

donnent dans la chanson engagée qui dénonce des situations n'ayant rien de typiquement québécois (pauvreté, délinquance, exploitation, etc.). On sent dans ce « devenue une chanteuse américaine » une irritation par rapport à la langue anglaise qu'utilise Céline Dion. Pourtant, madame Tremblay voit-elle une contradiction à ce qu'Éric Lapointe chante en « français », à la Saint-Jean-Baptiste, qu'il a le cœur « loadé comme un gun » ?

Qui sont les « vrais » artistes québécois, selon madame Tremblay ? Côté chanson, on pense tout de suite à Leclerc et à Vigneault, qu'a peu près plus personne n'écoute aujourd'hui. Peut-être un Claude Gauthier qui récite fébrilement la litanie de nos mal-

heurs collectifs dans *Le plus beau voyage*. Et sans doute tous les autres chansonniers et chanteurs de cabane à sucre, de campagnes engeigées, de bûcherons et de bière d'épinette naturelle.

Qui d'autre encore ? Pourquoi pas Jean Narraque, par exemple (lequel ferait par ailleurs un excellent porte-parole pour le parti de madame Tremblay et pour son chef, à ce qu'il me semble) ?

Et pourtant, le plus ironique dans tout cela est qu'il y a précisément, chez Céline Dion, matière à satisfaire cette obsession de l'expérience québécoise. Si les Québécois francophones se sont investis avec des émotions aussi profondes dans la carrière et la vie privée de Céline Dion, c'est précisément parce qu'ils retrouvent, en

elle, des éléments qui leur semblent correspondre à certains traits particuliers de leur vécu collectif. Les origines modestes, la grosse famille chaleureuse et solidaire, une forme de parler populaire, tous ces éléments concourent à ancrer — avec l'aimable et un brin complaisante collaboration des journalistes — le personnage de la chanteuse dans un Québec un peu mythique et certainement très distinct.

Ce personnage s'est révélé porteur de ce qui est interprété par la majorité comme une identité propre, unique, et en ce sens l'attachement que la chanteuse a témoigné à sa terre natale, alors que ses succès internationaux la propulsaient à une vitesse fulgurante vers les plus hautes cimes du vedettariat mondial, n'a fait que renforcer les liens de solidarité qui unissent la chanteuse et le public d'ici. Quand Céline Dion remercie les Québécois en français sur une scène de New York, tel qu'elle le fit au gala des Grammys 1997 par exemple, Suzanne Tremblay n'y voit sans doute qu'une chanteuse américanisée acceptant un prix américain pour un disque américain chanté dans la langue des Américains. Je pense qu'au contraire, la plupart des Québécois francophones sont heureux de voir une artiste locale manifester, par l'emploi de la langue d'ici, une identité québécoise en présence de l'Autre et chez lui, dans la capitale culturelle du monde par surcroît.

Plus troublant, le commentaire de Suzanne Tremblay donne à penser qu'elle perçoit une opposition irréductible entre la particularité québécoise et l'universalité. Comme si « québécois » et « réusite » se posaient tels les termes d'une alternative : ce peut être l'un ou l'autre mais pas les deux ! Au contraire, si Céline Dion a prouvé quelque chose, c'est que le particularisme peut servir de tremplin pour tendre à l'universel. Beaucoup l'ont déjà compris, en conséquence de quoi la mondialisation, de processus d'homogénéisation qu'on a d'abord pu croire qu'elle serait, prend désormais les allures d'un « système » de gestion des différences et d'ouverture, pour chacun d'entre nous, à l'interculturel.

Enfin, il y a une question supplémentaire qu'il faut absolument se poser, même si on croit déjà en connaître la réponse. Si Céline Dion avait crié « Vive le Québec libre ! », en 1992, à l'exposition universelle de Séville, au lieu de prétendre comme elle l'a fait que « la séparation du Québec serait épouvantable », Suzanne Tremblay aurait-elle la même opinion de cette artiste aujourd'hui ?

Folie furieuse aux Éboulements

PIERRE DANSEREAU,

GILLES PELLETIER

et GILLES TREMBLAY

Les auteurs sont respectivement écologiste, homme de théâtre et compositeur.

M. Lucien Bouchard,

De nombreuses personnes du monde de l'écologie, des sciences, des arts, et des médias se sont prononcées contre un projet qu'ils jugent de monstruosité environnementale dans cette région classée par l'Unesco « Réserve mondiale de la biosphère » de Charlevoix et qui est aussi une zone patrimoniale.

Plusieurs raisons incitent à la prudence avant de prendre une décision irréparable :

■ La région est sujette aux tremblements de terre assez forts, plusieurs résidents situés dans l'axe du projet peuvent en témoigner, (c'est celui de 1663 qui donna son nom au village des Éboulements). Conjugué au fait que le sol est formé de glaise sujette aux glissements (éboulements) que seuls des arbres réussissent à maintenir en place par leurs racines, les géologues sachant que cet emplacement est classé « zone rouge » sont extrêmement réticents à ce que se concrétise un projet alléchant matériellement pour l'entrepreneur, mais risqué.

■ Qu'une telle conception de quasi-autoroute avec muret central favoriserait la vitesse à l'entrée du village, ce qui pourrait, tout en lui enlevant son cachet, engendrer d'autres accidents, et le tout pour passer d'une dénivellation de 18° à 14° (source : Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec, *La Presse*, 23 mai 1998).

■ L'enquête du coroner Malouin sur la catastrophe des Éboulements conclut qu'il y a d'autres mesures à prendre que de construire une route-toboggan pour enrayer ce genre d'accident non seulement dans Charlevoix, mais dans tout le Québec (*La Presse*, 26 mars 1999). Que servirait au gouvernement de demander une enquête du coroner (longue et coûteuse) s'il ne tient pas compte de ses rapports et recommandations ?

Nous préconisons une simple correction de la voie actuelle avec une signalisation adéquate (comme le ministre a commencé à le faire) ; un îlot ralentisseur comme projeté ; un lit d'arrêt aux deux tiers environ et un réaménagement de la chaussée avec inclinaison latérale appropriée de la dernière courbe.

Que dire d'un gouvernement plein de bonne volonté qui, sous certaines pressions, a contourné de façon légaliste l'obligation de consultation ouverte au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ? Nous ne souhaitons pas le voir miner sa crédibilité en façonnant lui-même son talon d'Achille à un moment où s'amorce une étape décisive pour un Québec où l'environnement devrait être au coeur d'un projet enthousiasmant.

Plus

Le Bloc québécois en paix avec lui-même...



Vincent Marissal
du bureau de La Presse
OTTAWA

Rapatriement à Québec des recettes de la TPS, création d'une caisse autonome d'assurance-emploi, présence du Québec dans les forums internationaux, envoi de délégations québécoises aux Jeux olympiques, participation de contingents du Québec aux missions de paix, le Bloc québécois est en train de réécrire la liste d'épicerie des revendications du Québec pour arracher à Ottawa la souveraineté en pièces détachées.

« Sans attendre ni écouter le Québec, le Canada fonce, écrivent les responsables du chantier de la défense et de la promotion des intérêts du Québec. Le Canada consolide les fondements de son identité tout en refusant de reconnaître celle du Québec. »

Le ton est donné. Refus de reconnaître le peuple québécois, mépris des intérêts et de la spécificité culturelle du Québec, envahissement des champs de compétence provinciale, les rapports des quatre chantiers de réflexion du Bloc québécois ressassent à chacune de leurs pages une rancœur envers le régime fédéral.

« Il n'y a pas de complot contre le Québec, il n'y a pas de ressentiment envers le reste du Canada dans nos réflexions », affirme pourtant le futur vice-président du Bloc et ancien secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette.

La démarche proposée par les chantiers dès ce matin aux militants du Bloc réunis à Rivière-du-Loup se veut ouverte et positive, ajoute M. Paquette. Malgré le sombre portrait que l'on brosse du gouvernement fédéral dans les documents des chantiers, les porte-parole du Bloc affirment qu'il est possible de conclure avec Ottawa de nouveaux accords qui donneraient au Québec une plus grande autonomie.

« Ce n'est pas pour se faire dire non », soutient Pierre Paquette. Si une majorité de Québécois, peu

importe les familles politiques, adhèrent à ces idées, le fédéral sera mal placé pour dire non. La politique du pire n'est pas la meilleure pour accéder à la souveraineté. »

Cela dit, des nœuds à répétition d'Ottawa ne peuvent nuire à l'essor de l'option souverainiste, admet M. Paquette.

« Ça n'aide pas la cause du fédéralisme, c'est sûr, laisse-t-il tomber après quelques secondes de réflexion. Mais on ne pose pas le problème comme ça. »

La nouvelle stratégie du Bloc, qui reprend les revendications de Lucien Bouchard sur la représentation du Québec sur la scène internationale, suscite déjà de l'inquiétude à Ottawa.

« Si on dit oui une fois, ça devient un précédent pour les souverainistes, mais si on dit non, c'est encore une fois le Québec bafoué et humilié par le vilain gouvernement fédéral », explique un conseiller du premier ministre Chrétien.

Pour mener sa « bataille rangée contre Ottawa », pour reprendre l'expression du député Yvan Loubier, le Bloc a mis ses querelles de côté et semble aussi avoir réglé son vieux problème existentiel : *To be or not to be... in Ottawa ?*

La question ne se pose même plus, affirme Pierre Paquette. Il est évident que le Bloc reste pour les prochaines élections fédérales, les troisièmes de ce parti qui ne devait rester à Ottawa que trois ou quatre ans.

« Le Bloc restera à Ottawa tant et aussi longtemps que la souveraineté ne sera pas réalisée, il faut être prêt à l'éventualité de nouvelles élections, dit M. Paquette. C'est implicite dans les chantiers, il n'y a pas de débat là-dessus au Bloc. »

Le député de Roberval et ancien chef, Michel Gauthier, est parfaitement d'accord, lui qui, il y a 18 mois, remettait sérieusement en doute la nécessité du Bloc dans la capitale fédérale.

« C'est sûr que nous étions à Ottawa seulement pour quelques années, au départ, mais je pense que nous devrions rester pour une autre élection », dit maintenant M. Gauthier.

Une adaptation difficile

Aux Communes, le Bloc ne fait plus la pluie et le beau temps comme à l'époque où Lucien Bouchard était chef de l'opposition. Le chef du Bloc, Gilles Duceppe n'a pas le charisme de son prédécesseur et le Canada anglais s'est habitué à voir des souverainistes au parlement fédéral.

Côté débat, le Bloc est presque toujours le seul parti, avec le NPD,



Gilles Duceppe et Michel Gauthier. Le chef et son leader (et meilleur joueur) en Chambre.

à défendre des positions social-démocrates qui tranchent avec le néolibéralisme ambiant.

Le député de Kamouraska/Rivière-du-Loup/Témiscouata/Les Basques, Paul Crête a talonné avec un certain succès le ministre Pierre Pettigrew sur les surplus de la caisse d'assurance-emploi et les critères d'admissibilité des chômeurs. Nerveux, M. Crête est encore très mal à l'aise quand il se lève en Chambre pour lire ses questions, mais il s'est lentement acquis une réputation de ténacité et de rigueur.

Son collègue de Rosemont, Bernard Bigras, a lui aussi fait parler de lui avec son projet de loi sur la légalisation de la marijuana à des fins thérapeutiques. Sujet « sexy », comme disent les journalistes, la légalisation du pot pour les grands malades a fait couler beaucoup d'encre.

Sans coup de gueule ni grand geste d'éclat, le député d'Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard, défend studieusement la cause des homosexuels et des pauvres. M. Ménard est en train, en quelque sorte, de devenir le Svend Robinson du Bloc québécois.

Certaines « vedettes » des premières années du Bloc, surtout les femmes, se sont peu à peu effacées

derrière la relève. Les interventions de Francine Lalonde sont plus discrètes et moins nombreuses, celles de Pierrette Venne se comptent sur les doigts d'une seule main depuis le début de la session.

Il reste bien sûr l'inimitable Suzanne Tremblay, qui a trouvé le moyen de provoquer une nouvelle polémique en affirmant que Céline Dion n'est ni québécoise ni canadienne.

À la période des questions, le gros du travail est divisé entre le chef Gilles Duceppe et son leader en chambre Michel Gauthier, qui reste sans contredit le meilleur joueur de cette équipe parlementaire. Avec une fougue et un plaisir qui semble croître avec l'usage, le député de Roberval gagne régulièrement la palme de la question du jour aux Communes.

Mais comme plusieurs autres bloquistes, Michel Gauthier souffre de la perte de visibilité du Bloc. « Je ne dirais pas que l'on est négligé par les médias, mais nous sommes parfois passés sous silence », dit-il.

Ce genre de reproche est courant au Bloc, chez les députés et le personnel politique, signe d'une adaptation difficile au rôle de troisième violon à la Chambre des communes.

La Turquie vote, Öcalan attend son procès

Les Kurdes ne se font pas d'illusion sur la condamnation à mort d'« Apo »

MARC CASSIVI
collaboration spéciale, PARIS

Alors que la Turquie se rend aux urnes demain afin d'élire un nouveau gouvernement, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, arrêté dans des circonstances douteuses il y a deux mois au Kenya, est toujours enfermé sous haute surveillance dans l'île-prison d'Imrali, en attente d'un procès qui doit débiter incessamment.

Peu importe cependant le résultat des élections législatives, l'ensemble de la communauté kurde ne se fait pas d'illusion sur le sort qui sera réservé à « Apo », terroriste charismatique à la tête de la guérilla kurde dans le sud-est de la Turquie. Le premier ministre sortant, Bülent Ecevit — le « Conquérant kenyan » — a récemment exhorté les autorités à la tenue d'un procès expéditif et il y a fort à parier que même un changement de gouvernement ne modifiera en rien cet appel.

La Presse a rencontré Rüsen Werdi, spécialiste des droits de l'homme à l'Institut kurde de Paris, principal lieu d'échanges de l'intelligentsia kurde en Europe depuis sa création en 1983. Le plus célèbre de ses fondateurs, le regretté Yilmaz Guney, Palme d'or du festival de Cannes en 1982 pour le film *Yol* — qui vient d'être projeté en salle pour la première fois en Turquie — avait lui aussi été emprisonné à Imrali, il y a 20 ans, pour son appui à la cause kurde.

La Presse : L'arrestation d'Abdullah Öcalan aura permis, malgré tout, de faire davantage con-

naître les revendications de la communauté kurde...

Rüsen Werdi : Il y a eu un bienfait « médiatique », c'est sûr. Il y a eu une couverture télévisuelle et les Kurdes ont fait la une des journaux, parce que, d'une part, Öcalan a été arrêté, et surtout parce que les Kurdes ont manifesté et investi des représentations politiques ou internationales un peu partout : à Tokyo, à Vladivostok, comme au Québec. Au sens médiatique, l'impact a été indéniable. Mais je préférerais, et l'Institut kurde préférerait, que l'on parle des Kurdes de façon plus positive et dans des conditions plus... normales.

LP : Il aurait été préférable que ça se passe autrement...

RW : Évidemment. Nous n'avons jamais appelé à ce que l'UNESCO et l'ONU soient investies, ni que telle ou telle ambassade ou qu'un quelconque parti politique soit pris d'assaut. Au contraire, dans ces moments où les passions se déchaînent, nous appelons à la modération, ce qui a été le cas même des plus radicaux. Et pourtant, il est vrai que l'on a moins entendu parler des Kurdes, jusqu'à maintenant, que des Palestiniens par exemple. Peut-être parce que les Kurdes n'ont jamais détourné d'avion.

LP : Est-ce que beaucoup de Kurdes estiment, à votre avis, que leurs droits ont été à ce point bafoués qu'il leur est nécessaire d'utiliser la violence pour se faire entendre ?

RW : Pour les Kurdes, en ce qui concerne Öcalan, il y a véritablement eu un complot. Les Kurdes se sont sentis complètement abandonnés. Öcalan a frappé à la porte de tous les pays européens pour demander l'asile politique et l'Europe lui a fermé la porte au nez. On a

mal compris comment il s'est retrouvé au Kenya. Les sympathisants du PKK se sont sentis directement visés, mais les autres Kurdes se sont aussi sentis concernés et ne sont pas restés insensibles à la façon dont Öcalan a été arrêté.

LP : Il y a eu une radicalisation du mouvement...

RW : Il y a une radicalisation du mouvement, c'est clair, depuis l'arrestation d'Öcalan. Les attentats suicides n'arrêtaient pas en Turquie, qui a été déclarée « zone de guerre » au-delà de la région kurde. On a même demandé aux touristes de ne pas s'aventurer en Turquie. Non seulement il y a une radicalisation, mais en plus, tous les Kurdes se sentent très concernés par cette affaire. Tout le monde a été touché par cette capture, toute la diaspora kurde, et pas seulement les sympathisants du PKK.

LP : Craignez-vous une montée de la violence si le procès d'Abdullah Öcalan ne s'avère pas juste et équitable ?

RW : On sait très bien que le procès ne sera pas équitable. Öcalan va être jugé dans une île-prison par la Cour de sûreté de l'État, qui a elle-même été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme parce qu'un militaire y siège en permanence. L'impartialité, on peut en discuter...

Les avocats ne peuvent pas faire leur travail correctement et l'acte d'accusation n'est pas encore rédigé que la presse turque prétend qu'Öcalan a reconnu ceci ou cela, des informations que l'on ne peut absolument pas vérifier étant donné que la transparence n'existe pas. On sait donc très bien que ce ne sera pas équitable. Si Öcalan n'est pas condamné à mort, c'est que je n'ai pas compris quelque

chose. On connaît déjà le verdict. Il est aussi très clair que les autorités turques vont essayer d'étouffer la question kurde et ne voir que les « crimes » commis. Reste à savoir si Öcalan sera effectivement exécuté.

LP : Et il y aura une autre montée de violence au moment de la condamnation à mort...

RW : C'est sûr. Je ne sais pas si les autorités turques l'ignorent ou ne veulent pas le savoir, mais tout mouvement radical est beaucoup plus dangereux sans chef qu'avec un chef. À leur place, j'y réfléchirais à deux fois. Si Öcalan est condamné, on peut craindre le pire.

LP : Abdullah Öcalan a déclaré récemment : « Ma mort servira encore mieux la cause kurde que ma vie. » Qu'en pensez-vous ?

RW : On « reproche » aux Kurdes de ne pas avoir de personnalité importante, internationale, médiatisée et connue de tous comme Yasser Arafat, le dalaï-lama, etc. Peut-être qu'Öcalan avait cette arrière-pensée en tête en faisant cette déclaration, mais ce serait interpréter ses propos.

LP : Qu'en est-il des revendications de la communauté kurde aujourd'hui ?

RW : À court terme, la principale revendication est toujours de se voir accorder les droits les plus fondamentaux. Avant toute chose, le droit à la vie. Le droit, évidemment, de parler sa propre langue. Depuis 1991, on a le droit de parler la langue kurde dans le privé, mais pas collectivement. Le droit aussi à ce que notre identité soit reconnue. Le droit aussi, à court terme, à une presse kurde. Il y a des journaux kurdes en Turquie, mais leur durée de vie moyenne est de six mois à l'heure actuelle. À long terme, dans

les 30 prochaines années, j'espère qu'il y aura une autonomie. Pas une indépendance, mais une autonomie. Il ne faut pas non plus être utopiste. Dans le cadre des frontières existantes, si ces droits étaient accordés, ce serait déjà bien.

LP : Croyez-vous qu'un organisme comme le PKK nuit à l'ensemble de la communauté kurde en lui prêtant une étiquette de « terroriste » ?

RW : Les terroristes d'antan sont aujourd'hui chefs d'État. On a qu'à penser à Yasser Arafat. Le mot terroriste, c'est de la rhétorique de guerre. Charles de Gaulle était terroriste selon les nazis. Si le terrorisme kurde existe, ce n'est que le fruit du terreau du terrorisme d'État turc. Il suffit de faire la promotion de la langue kurde aujourd'hui ou d'identifier sur une carte où se trouvent les populations kurdes, ce que l'Institut kurde de Paris fait volontiers, pour être considéré comme séparatiste ou être taxé de terroriste.

Ce qui est le plus regrettable pour les Kurdes modérés dans la capture d'Öcalan, c'est qu'on n'ait pas saisi l'occasion de le juger en Europe, afin de parler de cette question dans un cadre beaucoup plus démocratique. Un jour, il faudra le faire, et on préférerait que ce ne soit pas dans des conditions regrettables. Il n'y a pas que l'Institut kurde qui le dit. Pour l'ensemble des Kurdes, modérés comme radicaux, l'Europe a voulu étouffer la question kurde. Non seulement on a refusé l'asile politique au chef du PKK, mais on a aussi refusé de le juger de crainte de devoir parler de la question kurde. C'est ça qui a soulevé la communauté kurde. Ce n'est pas parce que c'est Öcalan. C'est parce que les kurdes se sentent rejetés, encore une fois.

Plus



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Jean-François Bertemes, de la boutique Cellulaire +, à Beloeil, montre le fonctionnement d'un système « mains libres ».

« Ne faites confiance à personne! »

Un des chercheurs les plus en vue dans le domaine des effets des radiofréquences, Henry Lai, n'a reçu qu'une fois une subvention de Wireless Technology Research (WTR), l'organisme qui finance la recherche pour l'industrie américaine des communications sans fil. On ne l'y reprendra plus.

Lai affirme qu'il ne peut publier ses résultats en raison de l'« interférence » de WTR. « Nous en sommes à la troisième version du rapport final et ils ne l'ont pas approuvé parce qu'ils n'aiment pas les conclusions », a déclaré le professeur Lai à *La Presse*.

Jerry Phillips, qui menait des travaux similaires avec l'appui de Motorola, soutient que la compagnie a fait pression sur lui pour l'inciter à ne pas publier ses résultats tels quels. « Ils croyaient que je serais raisonnable et que je me plierais à leurs exigences, nous a-t-il déclaré. Ils ne m'ont pas dit quoi faire, ils sont plutôt passés par mon patron. » Devant la détermination de Phillips, la compagnie lui a finalement écrit qu'il était libre de publier ses travaux. « Ils devaient sauver la face », laisse tomber le chercheur.

Ces situations ambiguës découlent du fait que presque toute la recherche sur les champs de radiofréquence est financée par l'industrie. En Amérique du Nord, le plus gros commanditaire est WTR, à raison de plus de 25 millions. Lorsque M. Lai a publié ses premiers résultats sur l'ADN, des travaux financés par une agence gouvernementale, Motorola a commandé une autre étude qui, ô surprise ! a abouti à des résultats contraires. Alors, qui croire ?

« Ne faites confiance à personne, nous sommes tous des joueurs », répond Theodore Litovitz. Et pour cause. Car si les médias se sont souvent interrogés sur les liens de certains chercheurs avec l'industrie, rares sont ceux qui se sont scandalisés, en citant les avertissements de M. Litovitz, du fait que lui-même n'est pas tout à fait désintéressé.

Une grande partie des recherches de ce professeur de la Catholic University of America vise à montrer que les effets biologiques des champs magnétiques sont annulés lorsqu'on superpose au champ principal un champ d'intensité variable. Or, M. Litovitz est l'inventeur d'une pile qui permet justement d'induire un champ variable dans un téléphone cellulaire. La pile doit être commercialisée d'ici quelques mois par EMX, une entreprise mise sur pied par son institution. Le chercheur empochera « une petite partie des bénéfices que recevra l'Université ».

Les inquiétudes de Theodore Litovitz au sujet des téléphones cellulaires sont-elles mal fondées pour autant ? Si on répond que non, selon quelle logique rejeter du revers de la main les conclusions d'autres recherches pour la seule raison qu'elles sont commanditées par l'industrie ?

« Je crois qu'on généralise lorsqu'on dit que parce que c'est financé par l'industrie, c'est forcément mauvais », estime Luc Verschaeve, chercheur belge respecté des deux côtés du débat.

M. Verschaeve souligne que de toutes les études menées par son équipe, une seule a montré un effet biologique des radiofréquences. « Et c'est précisément la seule qui avait été financée par un opérateur, Belgaphone, dit-il. Nous avons eu une liberté totale ! »

Il y a, à tout le moins, un problème de crédibilité. Michael Repacholi, responsable du programme international de recherche coordonné par l'Organisation mondiale de la santé, soulignait récemment que « dans les cas où l'on pourrait croire que le commanditaire est en situation potentielle de conflit d'intérêts, il est essentiel que l'administration de l'étude soit confiée à un organisme indépendant ».

L'industrie américaine a pris des mesures pour que les études coordonnées par WTR aient toutes les apparences de l'objectivité scientifique. Les résultats de chaque étude sont vérifiés par un groupe de spécialistes sous l'égide du Harvard Center for Risk Analysis et par des représentants de six agences gouvernementales. « Ces vérifications complétées, nous demandons aux chercheurs de soumettre leurs articles de plus rapidement possible à un journal spécialisé », affirme un porte-parole de WTR, Jeff Nesbitt. Responsable du projet à Harvard, Susan Peck, estime que WTR a réussi à garder ses distances de l'industrie qui la finance.

Les études épidémiologiques et toxicologiques financées par WTR seront publiées d'ici quelques mois. À entendre M. Nesbitt, les conclusions ne permettront pas à l'industrie de triompher : « Nos résultats indiquent qu'il faudra davantage de recherches. (...) Ils devront être interprétés par les gouvernements et les experts, et pourraient mener à des recommandations publiques. »

Le brouillard cellulaire

Les spécialistes nagent dans l'incertitude quant à la nocivité des téléphones portables



ANDRÉ PRATTE

Depuis quelques semaines, les clients qui visitent les commerces de téléphones cellulaires ne posent pas seulement des questions sur les prix. Ils s'interrogent aussi sur les risques pour la santé que pourraient poser ces petits pains chauds des communications.

C'est un dossier du groupe Option Consommateurs citant de « nombreuses études inquiétantes » à ce sujet qui a créé ce qu'un vendeur a qualifié de « vent de panique ». Outre suggérer à leurs clients de se procurer un système « mains libres », les commerçants ne savent trop quoi répondre pour calmer les appréhensions des plus inquiets.

« On est un peu... pas dans le noir, mais on ne sait pas », dit Patrice Maril, responsable du service à la clientèle chez Celluland Brosard.

Chez Cellulaire +, de Beloeil, Claude Brodeur a fouillé les sites Internet des principaux fabricants, à la recherche d'informations sur ces questions. Il est sorti du Web les mains vides : « Nulle part, que ce soit Motorola, Nokia ou les autres grands noms, on n'a trouvé une rubrique faisant une mise en garde. »

Vendeurs et consommateurs ne sont pas les seuls à se poser des questions. Les chercheurs qui travaillent sur le sujet sont eux-mêmes plongés dans le brouillard. Et le fait qu'une bonne partie de la recherche est financée par l'industrie des télécommunications sans fil a créé un climat de controverse et de suspicion qui n'aide pas à y voir clair.

Le citoyen moyen (ou le journaliste) qui cherche à apprivoiser ce domaine scientifique, baptisé « bioélectromagnétique », perd vite son latin parmi les mégahertz, les « doses d'absorption spécifiques », les « champs magnétiques incohérents » et les cellules L929. De la lecture de dizaines d'articles et rapports, et des entrevues menées par *La Presse* avec quelques-uns des spécialistes les plus réputés, il ressort tout de même deux points de consensus. Un : les recherches menées jusqu'à maintenant ne permettent ni d'écarter ni d'affirmer l'existence d'un risque pour la santé. Deux : devant cette incertitude, il est préférable d'utiliser son cellulaire avec prudence et modération.

Beaucoup de bruit pour rien ?

Revenons au premier point. Les médias ont fait grand bruit autour d'études qui, selon certaines interprétations, prouveraient que les téléphones portables sont nocifs.

Attardons-nous un moment à deux de ces études. Une équipe de l'hôpital Royal Adelaide, en Australie, a découvert que des souris exposées une heure par jour pendant plusieurs mois à des radiofréquences semblables à celles d'un téléphone cellulaire, couraient 2,4 fois plus de risques de contracter un cancer du système lymphatique. Inquiétant...

Mais avant de jeter son cellulaire aux poubelles, il faut savoir que les souris étudiées ici étaient des bêtes transgéniques, rendues plus susceptibles de contracter le cancer en question. « Les effets de l'exposition à des faibles doses de radiofréquences ne sont pas établis, ni même bien compris, de sorte qu'on ne peut se prononcer clairement au sujet des risques pour la santé », écrivait récemment l'auteur de cette étude, Michael Repacholi.

Les équipes de Henry Lai, de l'Université de Washington à Seattle, et de Jerry Phillips, du Pettis Medical Center, en Californie, ont chacune montré que l'ADN de rats exposés à certains champs électromagnétiques pouvait être endommagé. Préoccupant... Mais ici encore, il faut se garder de sauter aux conclusions.

D'ailleurs, et Henry Lai, et Jerry Phillips, qui sont parmi les chercheurs les plus inquiets, admettent que leurs travaux ne permettent pas de se prononcer sur les risques pour la santé humaine. « On ne peut pas vraiment dire si ces dommages à l'ADN sont mauvais pour la santé ou non », a expliqué M. Phillips à *La Presse*. C'est un saut trop grand à faire. Si vous faites de la course à pied, vous endommagez votre ADN ! Une tasse de café peut endommager l'ADN ! »

Comme d'autres travaux, notamment ceux qu'elle a elle-même financés, ont abouti à des résultats contraires, l'industrie du cellulaire a eu tendance jusqu'ici à ignorer les données les plus inquiétantes. L'Association canadienne des télécommunications sans fil a même produit récemment une déclaration selon laquelle « les milieux scientifiques ont démontré de façon probante (...) que l'usage du téléphone sans fil n'a pas d'effets adverses sur la santé ».

La déclaration renvoie à divers sites Internet, notamment celui du National Radiological Protection Bureau (NRPB), un organisme britannique. Or, le NRPB est beaucoup moins catégorique, expliquant par exemple que s'« il n'y a aucune preuve solide que les champs électromagnétiques causent le cancer (...), d'autres études scientifiques de qualité sont nécessaires ».

Ce que disent, en somme, le NRPB, l'Organisation mondiale de la santé, Santé Canada et d'autres agences gouvernementales, c'est que les recherches menées jusqu'à présent ne sont pas concluantes. Mais des chercheurs de plus en plus nombreux estiment que, si les effets des téléphones cellulaires sur la santé ne sont pas démontrés, le fait que ces appareils interagissent avec le système biologique, lui, est bel et bien prouvé.

Le professeur Theodore Litovitz, de la Catholic University of America, a constaté que les champs

électromagnétiques stimulent dans certaines cellules la production de protéines de stress, qui servent à protéger les cellules lorsqu'elles sont agressées. À court terme, la production de ces protéines a des effets positifs. L'équipe de Litovitz a d'ailleurs montré qu'exposés à des champs pour 20 minutes, des embryons de poulets sont temporairement protégés contre les crises cardiaques.

Mais le professeur Litovitz a mis de l'avant une théorie selon laquelle une exposition à long terme pourrait épuiser la capacité de l'organisme de produire des protéines de stress, diminuant du même coup la résistance des cellules du cerveau à des maladies telles l'Alzheimer. « Plusieurs de ces effets sont peut-être sans importance. Il reste qu'on vend un produit qui a des effets biologiques ! Si c'était un médicament, il serait retiré du marché ! Vous ne pouvez pas vendre un médicament dont les effets n'ont pas été étudiés », affirme le chercheur.

Les oreilles chaudes

Récapitulons : les champs électromagnétiques émis par les téléphones cellulaires semblent interagir avec les cellules animales. Mais ces interactions sont encore mal comprises, et leurs conséquences pour la santé humaine le sont encore plus. D'autant plus qu'on n'est jamais trop sûr que les conditions expérimentales auxquelles sont soumis les animaux ou les cellules correspondent à la vraie vie, c'est-à-dire aux conditions d'exposition d'un usager de téléphone cellulaire.

C'est pourquoi les recherches les plus attendues sont les études épidémiologiques. Celles qui ont été faites jusqu'à maintenant laissent cependant les experts sur leur faim.

L'une d'elles, effectuée en 1994 auprès de 250 000 usagers et financée par Motorola, a révélé que parmi les personnes utilisant un portable depuis au moins trois ans, le taux de décès n'était pas plus élevé que chez celles qui utilisaient plutôt un téléphone mobile (i.e. l'antenne installée sur le toit de la voiture). Le défaut de cette étude, c'est bien sûr que, dans la mesure où les téléphones portables comportent des risques pour la santé, ces risques prendront bien plus que trois ans pour se traduire en décès.

« Une étude épidémiologique sur les cellulaires est extraordinairement difficile à faire, estime le biologiste John Moulder, de la Medical School of Wisconsin. Si vous ne faites que comparer des gens qui se servent d'un cellulaire à des gens qui ne s'en servent pas, ça ne nous dira pas grand-chose. Ça dépend aussi du temps d'utilisation et de la sorte de téléphone que vous utilisez. Et puis ce n'est pas l'usage que vous en avez fait l'an dernier qui est important. L'épidémiologiste devra regarder ce que vous faisiez il y a cinq ou dix ans, ce qui est encore plus difficile ! »

Tenant compte de variables telles le type d'emploi et le stress au travail, des chercheurs suédois et norvégiens ont trouvé que plus une personne se servait de son cellulaire, plus elle rapportait de maux de tête. Cette étude ne peut toute-

fois être considérée comme concluante, entre autres parce qu'on n'y compare pas des usagers à des non-usagers, mais des usagers entre eux. De plus, les chercheurs ont constaté un écart très important entre les prévalences des symptômes rapportés en Suède et en Norvège, qu'ils s'expliquent mal.

Que faire ?

Face à l'incertitude scientifique, que devraient faire les usagers ? Faire preuve de prudence, affirment en cœur les scientifiques. « J'ai un téléphone cellulaire, ma femme aussi, confie Jerry Phillips. Nous l'utilisons seulement pour les cas d'urgence. »

« À mon avis, poursuit Phillips, les gens devraient employer un téléphone traditionnel lorsque c'est possible. Si vous devez utiliser un portable, faites en sorte que l'antenne ne touche pas la tête ni ne pointe vers elle. Mettez le volume au maximum et éloignez le téléphone d'un ou deux centimètres de votre oreille si vous le pouvez. Enfin, changez le téléphone de côté de temps en temps. »

Voilà pour le consommateur. Mais les gouvernements ? Là, les points de vue des experts divergent. Déjà, les États fixent des normes pour l'exposition aux radiations non ionisantes. Ces normes (chez nous, il s'agit du « Code de sécurité 6 » de Santé Canada) sont basées sur le principe que les champs de radiofréquences ne sont pas dangereux s'ils ne provoquent pas de réchauffement des tissus. Les téléphones cellulaires actuels respectent aisément ces normes.

Le problème, c'est que les effets biologiques démontrés par les expériences récentes se sont produits en deçà des niveaux de réchauffement. Les gouvernements se retrouvent donc dans une situation difficile. Faut-il abaisser les seuils permis, alors qu'aucun risque pour la santé n'a été démontré ? Si oui, à quel niveau les fixer ? « Comme on ne connaît pas le mécanisme en jeu, nous n'avons pas de base pour dériver des valeurs limites », souligne Luc Verschaeve, responsable du laboratoire de risques génétiques à l'institut VITO, en Belgique. Le seul principe que nous connaissons, c'est l'effet thermal. »

« On peut dire que les gouvernements ont adopté une position raisonnable compte tenu des intérêts économiques en jeu et du marasme scientifique », concède Ted Litovitz. Celui-ci souhaiterait tout de même que les autorités exigent des fabricants qu'ils apposent un avertissement sur leurs appareils incitant les usagers à la prudence : « J'ai du mal à croire que parler au téléphone quelques minutes par jour aura un impact important. Mais je vois des gens qui parlent au cellulaire sans arrêt, surtout des jeunes. On ne sait absolument rien des effets que cela pourrait avoir. »

Santé Canada recevra dans quelques jours les recommandations d'un comité d'experts chargé de faire le point sur la question. De son côté, l'industrie paraît de plus en plus inquiète. L'Association canadienne des télécommunications sans fil a annoncé cette semaine la création d'un site Internet qui « diffusera des renseignements factuels et impartiaux sur des questions de santé ».

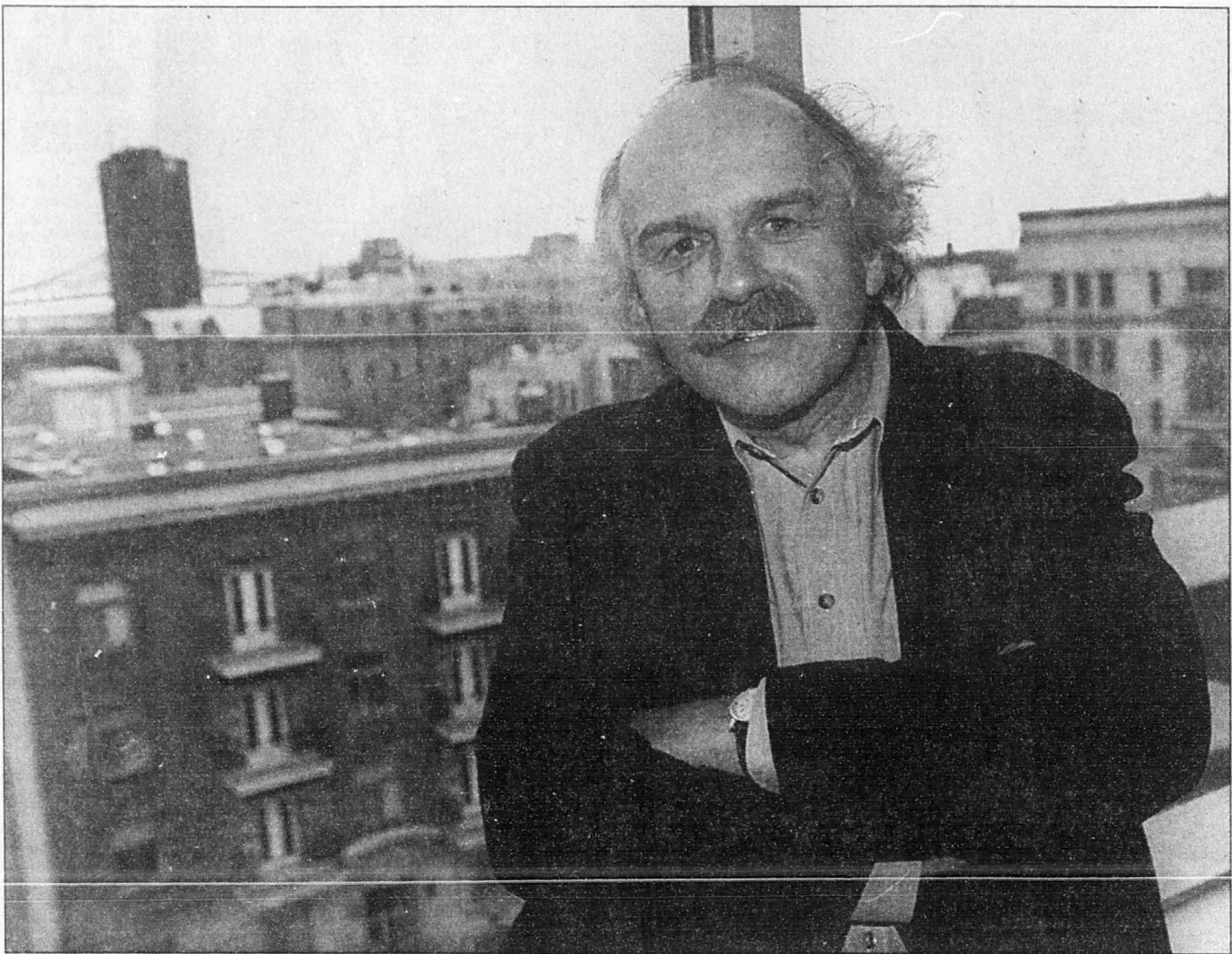


PHOTO PIERRE CÔTE, La Presse

Docteur en études médiévales et professeur au département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal, Georges Leroux est un spécialiste de l'histoire de la pensée grecque. « Pendant les deux siècles de sa prépondérance, Athènes fut en guerre deux années sur trois », lance-t-il pour souligner l'omniprésence de la guerre dans la littérature grecque.

Il a aussi découvert de nombreux points de jonction, géographique et idéologique, entre les Serbes et les Grecs, deux peuples soumis à la domination ottomane, tous deux de religion orthodoxe. Au fil d'une émission de radio sur les grands courants de pensée qu'il a animée de 1991 à 1998 au réseau FM de Radio-Canada, le professeur Leroux a approfondi les causes et les ramifications de la guerre de Bosnie, un chapitre du démantèlement de l'ancienne Yougoslavie qui se poursuit présentement au Kosovo.

Nous lui avons demandé de situer la présente guerre dans la longue histoire d'affrontements des nations, de nous dire si l'on pouvait encore parler de guerre juste et de nous indiquer où la présente offensive de l'OTAN mènera l'humanité à long terme.

L'interview a eu lieu dans les bureaux du professeur Leroux au nouveau pavillon de l'UQAM, à l'intersection de la rue Saint-Denis et du boulevard René-Lévesque.

Une guerre propre, mais un guerre lâche

À L'ÉCOUTE DES PENSEURS



Gérald Leblanc

Qu'aviez-vous retenu de la guerre de Bosnie ?

Une grande question. C'était la première guerre européenne d'importance depuis le conflit mondial de 1939-1945. Pourquoi des nations habituées à vivre ensemble depuis 50 ans n'avaient-elles pu traverser le démantèlement de la Yougoslavie ? Pourquoi le respect mutuel et le comportement rationnel étaient-ils soudainement devenus insupportables ? Pourquoi les Serbes avaient-ils décidé d'intervenir pour « protéger » leur minorité bosniaque ?

Vous avez trouvé des réponses à votre question ?

Notre réponse a pris la forme d'un fait massif : l'humiliation des Serbes, qui s'étaient héroïquement opposés à Hitler tandis que les Croates et, à un moindre degré, les Musulmans collaboraient avec les nazis. La devise du croate Tito — Pour une Yougoslavie forte, une Serbie faible — s'est traduite, pour les Serbes, en un lourd tribut de péréquation et en un déficit dans les postes de l'appareil public. Et l'on est vite passé aux grands moyens ?

Notre hypothèse fut alors que l'ancienne république yougoslave ne reposait pas sur de vraies structures démocratiques. Quand le communisme s'est effondré, les gens ont été renvoyés à leur passé et à leur identité nationale. Devant cet état de détresse identitaire, les Slovènes, quasiment des Autrichiens, et les Croates, forts de riches attraits touristiques, se sont empressés de se rattacher à l'Europe du Nord. Dépossédés et humiliés, encore une fois, les Serbes ont essayé de rattraper le prestige perdu, de reforgier le mythe national. Sans perdre complètement la guerre de Bosnie, ils n'ont pas obtenu l'annexion de la partie serbe qu'ils convoitaient. Les

« Nous autres, ici nous avons largement contribué à accroître notre puissance et nous avons assuré à notre cité des ressources qui lui donnent, dans la paix comme dans la guerre, la plus grande liberté d'action. Vous connaissez les exploits guerriers qui nous ont valu toutes ces conquêtes et la résistance victorieuse que notre énergie et celle de nos pères ont opposée aux agresseurs barbares. »

(Thucydide, Guerre du Péloponnèse, livre 11, cinquième siècle avant Jésus-Christ.)

ultranationalistes ont alors réactivé la machine au Kosovo, où s'écrit le dernier chapitre du démantèlement de la Yougoslavie.

Les Serbes sont-ils emprisonnés à jamais dans la logique du ressentiment et de la vengeance ? Il est difficile pour nous de comprendre que le souvenir d'une bataille médiévale — l'affrontement de 1383 avec les Turcs du sultan Murad 1er, la fameuse bataille du champ des merles qui eut lieu aux portes de l'actuelle Pristina — ait été véhiculé jusqu'à nos jours.

En toute justice, rappelons que le souvenir est aussi vivace chez les Grecs, dont la jupe des soldats de la garde nationale porte 400 plis pour rappeler les quatre siècles d'oppression turque. N'eût été de l'ineffaçable enracinement démocratique des Grecs, le passage des Colonels aurait pu déboucher sur le genre de logique qu'on voit à l'oeuvre chez les Serbes. L'on pourrait faire le même genre de comparaison avec les Albanais.

Comment sortir de cette infernale spirale ?

En adoptant la méthode européenne d'Adenauer et de Gaule, une logique qui permet à chacune des nations de relâcher son histoire, de l'absorber et de construire son avenir dans un système qui n'est pas fondé sur le ressentiment. Il faut donc aider la Serbie à joindre le plus tôt possible les rangs de la communauté européenne.

Peut-on faire un parallèle Kosovo-Serbie et Québec-Canada ?

La défense de la logique du fédéralisme européen n'entraîne pas la négation de la souveraineté nationale. Il ne faut pas confondre la confédération nationale du Canada et la confédération multinationale de l'Europe. Il vaut sans doute mieux abandonner ce genre de comparaison entre des réalités si différentes.

On parle de Serbes, Croates et Musulmans. Ne devrait-on pas plutôt parler de catholiques, or-

thodoxes et musulmans ?

L'identité religieuse est certes fondamentale, mais à différents degrés. Les Kosovars sont majoritairement musulmans, mais contrairement aux Serbes et aux Croates, leur identité repose plus sur la langue que sur la religion. Ils sont plus albanais que musulmans. L'islamisation est venue après et n'a pas supplanté le vieux fonds culturel. L'islam n'a pas pris la relève du communisme comme le christianisme orthodoxe chez les Serbes. C'est pourquoi Milosevic a commencé par interdire la langue albanaise dans les écoles du Kosovo. Il frappait au coeur de l'identité albanaise de la majorité des Kosovars qui se sont révoltés.

Humiliation et vengeance, ethnicité et religion, territoire et gains économiques : tout semble bon pour déclencher une guerre !

Une théorie générale des guerres n'est pas à notre portée, ce n'est pas comme pour la psychologie de l'agression individuelle. On se limite donc à étudier localement une guerre ou certains types de guerre. Dans la recherche actuelle, on distingue certains grands modèles de guerre : 1) conquête économique : écouler ses produits ou combler ses pénuries ; 2) conquête impériale : agrandir son territoire et son pouvoir ; 3) conquête idéologique : étendre ses valeurs ou sa religion ; 4) poussée démographique : trouver de la place pour absorber son monde ; 5) guerre civile : lutte interne pour le pouvoir ; 6) de libération : constitution de nation et résistance à l'oppression.

La présente intervention de l'OTAN ne nous entraîne-t-elle pas dans un nouveau type de guerre ?

Si l'offensive de l'OTAN échoue, ce sera l'Europe d'édifier une défense européenne unifiée, qui contrebalancera l'influence américaine. Si elle réussit, on en conclura que les instances supranationales peuvent intervenir pour favoriser la

démocratisation d'un maximum de nations. L'émergence d'un nouveau droit supranational ira de pair avec la démocratisation des États. Peut-on encore parler de guerre juste ?

La doctrine de guerre juste est aussi ancienne que la philosophie. L'historien grec Thucydide faisait réciter au grand général Périclès une oraison funèbre justifiant les guerres du Péloponnèse. On la trouve dans *La République* de Platon, chez Aristote et Thomas d'Aquin, chez les humanistes de la Renaissance et tous les philosophes qui ont tenté de fournir certains critères d'une guerre juste : la réponse à l'agression et l'arme du dernier recours. La guerre sainte n'a pas besoin de justification et la conviction que seul le vainqueur a finalement raison a convaincu les pacifistes à la Ghandi qu'il était impossible de fournir une justification de la guerre.

Comment expliquer qu'on soit si divisé, surtout au Canada anglais, sur la participation du Canada à la guerre du Kosovo ?

Toutes nos démocraties ont perdu leur réflexe guerrier : on fête le 50^e anniversaire de l'OTAN sans qu'elle ait eu à intervenir avant cette année. Et les démocraties occidentales portent le poids de guerres très injustes, notamment la France en Algérie et les États-Unis au Vietnam. On en a tiré une leçon d'abstention qui conduit à la théorie d'une guerre incomplète. On parle d'une guerre propre, chirurgicale, d'une torture aérienne, selon l'expression de l'historien Pierre Vidal-Naquet. On pourrait aussi parler de guerre lâche puisqu'on refuse d'envoyer des troupes sur le terrain alors qu'on sait que c'est la seule manière d'atteindre les objectifs fixés : l'arrêt du nettoyage ethnique, de la déportation des Kosovars d'origine albanaise et des pires exactions de la part de l'armée serbe. Justement pourquoi n'envoie-t-

on pas de troupes comme en l'a fait en 39-45 ?

Parce qu'on croit, à tort très certainement, qu'on peut y parvenir par d'autres moyens. Mais il y a une deuxième raison : l'affaiblissement de la conviction démocratique dans nos sociétés. Les libertés dont nous jouissons paraissent tellement à l'abri de toute menace qu'on ne sent aucun besoin de les défendre au Kosovo, d'où la télévision nous renvoie pourtant des images rappelant la Pologne des années quarante.

On a dit que les Américains avaient perdu la guerre du Vietnam à cause de la télévision et Peter Newman, lui-même rescapé de la terreur nazie, ajoute que la présence de CNN rend impossible la répétition de l'Holocauste.

Il faut d'abord souligner que Milosevic a fait en sorte que CNN ne soit pas au Kosovo, d'où les images télévisées sont entièrement contrôlées par la propagande serbe. Si l'on voyait ce qui s'y passe vraiment, la motivation serait sans doute plus considérable. Quand on verra les charniers, on sera plus déterminé à envoyer des troupes terrestres. Tout comme l'on aurait pas attendu quatre ans avant de réagir si la télé nous avait montré des camps de concentration en 1940.

Corée, Vietnam, Cambodge, Bosnie, Kosovo, Burundi, Rwanda... Les guerres sont-elles toutes semblables ?

Le Rwanda nous a tous pris par surprise : des populations s'y massacraient sans que personne, pas même l'armée et la police, ne puisse les arrêter. On peut distinguer ce genre de massacre et les guerres en général où l'on respecte certaines lois, notamment la Convention de Genève qui fait la distinction entre civils et militaires. Au Kosovo, la présence de toutes sortes de forces paramilitaires, les milices à la solde de Milosevic, rendent difficile le travail des observateurs.

A-t-on raison de comparer Milosevic à Hitler ?

Notre siècle est abondant en dictateurs et tyrans, les uns pires que les autres. La comparaison Milosevic-Hitler est intéressante : tous deux ont été élus, tous deux ont leur population derrière eux et tous deux sont d'habiles tribuns du ressentiment national.

« La où meurt un Serbe, là est la Serbie », dit Milosevic comme le disait Hitler pour les Allemands.

Plus

Les populations de l'ex-Yougoslavie ou le morcellement ethnique



Gilles Paquin

Le dernier recensement de la Yougoslavie remonte à 1991. Depuis l'éclatement du pays, après les guerres de 91-95, d'importants mouvements de purification ethnique croisés ont profondément modifié le paysage démographique des cinq États autonomes qui en ont résulté.

Les chiffres qui suivent sont donc des approximations basées sur ce recensement et sur les données fragmentaires disponibles dans les quatre États qui ont proclamé leur indépendance de l'ancienne Yougoslavie (Croatie, Bosnie-Herzégovine, Slovénie, Macédoine) et des deux autres qui forment aujourd'hui la « petite » Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

La Croatie (4,6 millions d'habitants) est devenue homogène. Elle compte aujourd'hui plus de 80 % de Croates et 5 % de Serbes (contre 78 % de Croates et 12 % de Serbes avant la guerre). La composition de la population a changé avec la venue de 200 000 à 300 000 réfugiés croates en provenance de Bosnie et le départ forcé de 270 000 à 350 000 Serbes.

La Bosnie (4,4 millions d'habitants) regroupait des populations extrêmement imbriquées mais la guerre a découpé des territoires « ethniquement purs ». Serbes, Croates et Bosniaques musulmans contrôlent maintenant des terres où ils comptent pour plus de 90 % de la population.

La Slovénie (1,9 million d'habitants) a une population homogène avec plus de 90 % de Slovènes. Elle l'était avant la guerre.

La Macédoine (2,1 millions d'habitants) a été épargnée par le conflit de 91-95, mais l'exode des Kosovars pourrait modifier la répartition actuelle qui est de 66,5 % de Macédoniens et de 23 % d'Albanais.

La Serbie (9,7 millions d'habitants) dont 2,2 millions dans la province du Kosovo et 2 millions dans celle de Voïvodine. Épargnée par la guerre lors de l'implosion du pays, la Serbie a néanmoins été affectée par l'arrivée de 300 000 Ser-



Les divisions territoriales

bes venus de Croatie et de 220 000 autres de Bosnie. Elle compte d'importantes minorités, hongroise en Voïvodine et albanaise au Kosovo.

Le Monténégro (630 000 habitants) compte également une proportion considérable de minorités puisque sa population compte notamment 61 % de Monténégrins, 14 % de Musulmans, 9 % de Serbes et 4 % de Yougoslaves.

Et l'Albanie : république autonome longtemps refermée sur elle-même, l'Albanie est aujourd'hui plongée dans la tourmente qui frappe la Yougoslavie puisqu'elle reçoit le gros des réfugiés albanais du Kosovo. Sa population de 3,4 millions d'habitants est homogène avec 95 % d'Albanais et seulement 3 % de Grecs et 2 % d'autres

ethnies. Au plan religieux cependant, 70 % des Albanais sont musulmans, 20 % orthodoxes et 10 % catholiques.

Trois religions, trois groupes de dialectes

Dans les États de l'ex-Yougoslavie, existent trois principales religions qui correspondent, grosso modo, aux différentes nationalités. En premier lieu, la religion orthodoxe qui rassemble un peu plus de 45 % de la population : les Serbes, les Monténégrins, les Macédoniens et des minorités bulgare, roumaine, ukrainienne et valaque.

Ensuite, la religion catholique romaine que professent plus de 30 % des habitants de l'ancienne fédération : les Croates, les Slovènes, les minorités hongroise, italienne, slovaque et tchèque.

Enfin, l'islam qui regroupe 17 % de la population : les Musulmans (ainsi que l'on nomme les musulmans de Bosnie), les Albanais et les Turcs.

Par ailleurs, hormis les minorités qui utilisent, par exemple, l'albanais, le turc, l'italien, le roumain et le hongrois, la grande majorité de la population parle une langue ou un dialecte du groupe linguistique des Slaves du Sud, très proches les uns des autres.

On distingue trois grands groupes de dialectes : le slovène en Slovénie ; le serbo-croate en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Serbie (16 millions de locuteurs), avec des différences d'une république à l'autre.

Deux alphabets

La Slovénie et la Croatie utili-

sent l'alphabet latin, la Serbie, le Monténégro et la Macédoine les caractères cyrilliques, la Bosnie-Herzégovine l'un ou l'autre des deux alphabets.

Pour suivre l'évolution de la situation au Kosovo : <http://www.crisisweb.org> <http://www.iwpr.net/balkans/mainpage.htm>

L'OTAN <http://www.nato.int/>
Le site officiel de la Yougoslavie <http://www.gov.yu/>
Le Kosovo vu de France <http://www.diplomatie.fr/actual/dossiers/kosovo/kosovo/html>
Le Centre de crise du Kosovo <http://www.alb-net.com/index.htm>
L'UCK <http://www.zik.com/>

Les étapes et les pièges



Jooneed Khan

La Yougoslavie (Pays des Slaves du sud) est proclamée en 1929 quand Alexandre 1^{er}, très pro-serbe, suspend la Constitution du « Royaume des Serbes, Croates et Slovènes » né en 1918, au terme de la Première Guerre mondiale, et instaure un régime autoritaire.

Ce royaume sous domination serbe se dressa sur les cendres des empires ottoman et austro-hongrois en déroute.

C'est l'assassinat à Sarajevo de l'archiduc François-Ferdinand par un Serbe en 1914 qui déclenche la Première Guerre mondiale.

La Serbie avait été une principauté turque depuis la bataille du Champ des merles, gagnée en 1389 au Kosovo, non loin de Pristina, la capitale, par le sultan ottoman.

Mais le XIX^e siècle fut celui du réveil des nationalismes dans les Balkans, manipulés par les grandes puissances d'alors (Grande-Bretagne, France et Allemagne, Russie) pour abattre et dépecer les empires ottoman et austro-hongrois.

Le Traité de Berlin en fit le royaume indépendant de Serbie en 1878, et les guerres balkaniques en étendirent les frontières en 1913 par annexion de la Vieille Serbie

(les provinces du Kosovo et de Metohija), et de la Macédoine.

Le Monténégro, indépendant depuis 1389, accéda lui aussi à la reconnaissance internationale en 1878.

Le nouveau « Royaume des Serbes, Croates et Slovènes » engloba vers 1920 les anciennes provinces de Croatie, Dalmatie, Bosnie, Herzégovine, Slovénie, Voïvodine, et le Monténégro indépendant.

Une nouvelle constitution était adoptée en 1931. Mais Alexandre 1^{er}, jugé trop centralisateur au profit des Serbes, est assassiné en 1934 à Marseille par un Croate.

Le jeu politique interne oppose alors essentiellement Croates autonomistes et chauvinistes grands-serbes. Albanais et Turcs n'y ont guère de droits collectifs, quand les Balkans basculent dans la Deuxième Guerre mondiale.

Le régent Paul cède aux menaces de Hitler et signe un accord avec l'Allemagne en mars 1941. Coup d'État à Belgrade, où Pierre II prend le pouvoir et conclut un pacte avec l'URSS en avril.

Les Allemands attaquent et la Yougoslavie capitule le 17 avril. Divisé en États fantoches (Croatie fasciste, Serbie, Monténégro), le pays est aussi morcelé par les puissances voisines.

L'Italie, qui occupe l'Albanie, étend son contrôle au Kosovo, où les Kosovars en profitent pour massacrer les Serbes.

L'occupation engendre aussitôt des résistances populaires. Il y a les Tchetniks du général royaliste serbe Draza Mihailovic, et il y a aussi les partisans du leader communiste Josip Broz Tito, un Croate.

La Yougoslavie, ravagée, perd 10 % de sa population, mais elle cloue sur place 15 divisions alle-

mandes. Aidés par l'Armée rouge, les titistes libèrent Belgrade en 1944, et Zagreb en 1945.

Aux élections de novembre 1945, la coalition du Front populaire dirigée par les communistes, seule en lice, rafle 90 % des voix.

La République est proclamée le 29 novembre 1945 ; la Constitution de la République populaire fédérative de Yougoslavie est élaborée en janvier 1946.

Le pays se réconcilie avec la Bulgarie et la Hongrie, et il retrouve ses frontières de 1919-20.

Tito règnera pendant 35 ans sur la RPFY, jusqu'à sa mort en 1980, et il imprimera au pays une identité tout à fait originale : les communistes imposent leur hégémonie mais résistent au stalinisme, si bien que c'est la rupture avec Moscou dès 1948.

Tito renoue avec l'URSS après la mort de Staline en 1953, mais il poursuit sa voie originale de socialisme autogestionnaire à l'intérieur et de non alignement à l'extérieur entre les deux grands blocs de la Guerre froide.

Attentif aux ethnicismes centrifuges, Tito opère une série de réformes dans les années 1960 et 1970 pour accorder toujours plus d'autonomie aux six États fédérés ainsi qu'aux deux provinces de la Serbie (Voïvodine et Kosovo), et pour instaurer une présidence collégiale fonctionnant selon le principe de la rotation.

Mais Tito laisse une Yougoslavie aux prises avec une grave crise économique, que ses successeurs ne parviennent pas à mater et qui débouche sur une agitation sociale aiguë, au Kosovo notamment.

L'échec du communisme socialiste sera aussi celui du socialisme titiste, et la RPFY éclatera tout

comme l'URSS. L'agitation sociale bascula dans l'agitation nationale. Refusant de financer les provinces pauvres, les États riches, Slovénie et Croatie, optèrent pour l'indépendance et le rapprochement avec l'Union européenne. Les Serbes refusent l'accession prévue d'un Croate à la présidence fédérale.

Dès 1987, Slobodan Milosevic, chef du Parti communiste serbe, organise sa première assemblée au Champ des merles, au Kosovo. En 1989, il y rassemble un million de Serbes et annonce sa *Révolution culturelle*.

En 1990 il abolit le statut d'autonomie que Tito avait accordé en 1974 au Kosovo et à la Voïvodine. Il est élu président de Serbie.

La chute du Mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS entraînent alors l'éclatement yougoslave :

- la Slovénie et la Croatie proclament leur indépendance en juin 1991 ; l'Allemagne les reconnaît dès décembre, deux mois avant l'UE ;

- après des heurts en Slovénie (49 morts), l'armée yougoslave se replie sur la Croatie, où le président Franjo Tudjman joue la carte anti-serbe : les Serbes sont concentrés dans la Krajina et la Slavonie orientale ;

- l'armée s'empare de Vukovar en novembre, après un siège de 3 mois, alors que la Macédoine se définit comme État souverain ;

- les Kosovars se prononcent entre-temps, en septembre, pour un État indépendant ;

- un cessez-le-feu intervient en Croatie en janvier 1992 mais la reconquête croate de la Krajina et de la Slavonie orientale ne se termine qu'en 1998, après l'exode de quel-

que 500 000 Serbes ; /dotle Parlement bosniaque proclame l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine en mars 1992 ; le siège de Sarajevo débute en avril ; l'ONU impose des sanctions à la Yougoslavie ;

- l'Accord de Dayton est conclu en novembre 1995, mettant fin à la guerre en Bosnie et partageant l'État en deux entités : la Fédération croato-bosnienne et la République srpska, après une guerre qui a fait au bas mot 200 000 morts et des millions de réfugiés et déplacés dans tous les camps.

La République fédérale de Yougoslavie (RFY) se reconstitue avec la Serbie (10 millions d'habitants, 88 361 km carrés), le Kosovo au sud (2 millions d'habitants, albanophones à 90 %, avec 200 000 Serbes).

Mais la RFY n'est pas reconnue par l'ONU et fait toujours l'objet de sanctions internationales.

La Serbie comprend, outre la Sumadija centrale, la Voïvodine au nord (2 millions d'habitants, dont 400 000 Hongrois), le Kosovo au sud (2 millions d'habitants, albanophones à 90 %, avec 200 000 Serbes).

Le Sandjak et la Voïvodine revendiquent l'autonomie, mais le Kosovo a pris les armes en février 1998 pour l'indépendance : la guerre y a fait quelque 2000 morts, victimes d'accrochages et de massacres.

Les Serbes situent leurs origines mythiques au XIV^e siècle au Kosovo, mais les Albanais revendiquent l'antériorité en se réclamant des Illyriens, soumis par Rome en 33 av. J.-C. Autre foyer de crise potentiel, le Sandjak, région du sud-ouest, adossée à la Bosnie, au Monténégro et au Kosovo, et peuplée à 54 % de Bosniaques (musulmans).

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



COLOMBIE

Vague d'attentats

■ Une femme enceinte, deux enfants et un gardien d'immeuble ont été blessés hier dans au moins deux attentats à l'explosif dirigés contre des établissements militaires dans des secteurs populaires de Bogota, a annoncé la police. Les attentats ont eu lieu presque simultanément, l'un contre l'École supérieure de guerre et l'autre contre l'École d'artillerie. Dans le premier cas, la bombe aurait été composée de plusieurs bouteilles de gaz et dans le deuxième, il pourrait s'agir plutôt d'un tir de deux ou trois roquettes que de bombes, a estimé la police. Aucune revendication quant à ces attentats n'a encore été enregistrée.

d'après AFP

FRANCE

Choc à droite

■ La fracassante démission de Philippe Séguin de la présidence du parti gaulliste RPR a provoqué hier un choc dans une opposition française de droite déjà éclatée, à deux mois des élections européennes. Dans une lettre annonçant sa démission surprise, il a accusé à mots à peine voilés le président français Jacques Chirac, fondateur du Rassemblement pour la République (RPR), de l'avoir désavoué. Il a indiqué qu'il quittait immédiatement la présidence du RPR ainsi que la tête d'une liste constituée avec le libéral Alain Madelin (DL) pour les européennes de juin. Le président Chirac a fait savoir qu'il « regretait » cette décision.

d'après AFP

GRÈCE

Voix critique

■ Le Premier ministre grec Costas Simitis a estimé hier que l'OTAN avait échoué politiquement au Kosovo, et invité ses partenaires de l'Union européenne à se joindre à ses efforts de paix. « Au lieu de résoudre les problèmes, l'intervention militaire les a aggravés et ne règlera aucun problème à l'avenir », a déclaré Costas Simitis après une réunion avec ses principaux ministres consacrée à la crise du Kosovo. Le chef du gouvernement grec a estimé que les bombardements de l'OTAN n'avaient réussi ni à faire plier Slobodan Milosevic, ni à protéger l'Albanie et la Macédoine contre les risques de déstabilisation.

d'après AP

TURQUIE

Combats

■ Vingt-sept rebelles kurdes et six soldats turcs ont été tués dans un accrochage hier dans la province de Tunceli, a indiqué hier la super-préfecture de Diyarbakir. Les six soldats ont été tués lorsqu'un groupe de rebelles du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste) a ouvert le feu sur les troupes turques, sur la route de Tunceli à Elazig, alors qu'elles s'apprêtaient à lancer une opération dans la région contre les rebelles du PKK. Vingt-sept rebelles ont été abattus dans l'accrochage qui a suivi, selon un communiqué de cette super-préfecture, cité par Anatolie. Le PKK mène une rébellion armée depuis 1984 pour créer un État kurde indépendant.

d'après AFP

ÉTHIOPIE

Attaques aériennes

■ L'aviation éthiopienne a repris hier ses bombardements en Érythrée, touchant l'académie militaire de Sawa, au sud-est de l'Érythrée et deux villes du sud du pays où se trouvaient, selon Addis Abeba, des cibles militaires. L'Érythrée n'a pas confirmé l'attaque sur Sawa, situé à 30 km de la frontière soudanaise, mais a affirmé que les deux autres raids visaient des objectifs civils et ont fait onze blessés, dont dix enfants. Addis Abeba n'a pas fait état de nouveaux raids hier. Ces attaques interviennent après deux semaines d'accalmie relative et trois jours après un nouvel appel au cessez-le-feu lancé par le Conseil de sécurité des Nations unies.

d'après AFP



Retrouvailles inespérées hier, au camp de réfugiés de Brazde, en Macédoine, entre Nutfet Sahiti (à g.) et sa fille Linda. Les deux femmes, du village kosovar de Balic, avaient été conduites à la frontière de la Macédoine par des voies différentes.

PHOTO REUTERS

Nettoyage : 100 000 Kosovars sont attendus en Albanie

d'après AFP et AP
BELGRADE et TIRANA

Le nettoyage ethnique semblait s'intensifier hier au Kosovo tandis que l'OTAN poursuivait ses bombardements, notamment sur le Monténégro, et que Belgrade ramenait en scène le chef politique des Kosovars, Ibrahim Rugova.

Le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) s'attend à un nouvel exode massif. Quelque 100 000 Kosovars tentent de gagner la Macédoine, selon son estimation, fondée sur des récits de réfugiés arrivés dans la journée.

Sur ces 100 000 réfugiés, 50 000 arrivent de la région de Gnjilane (sud du Kosovo) et 20 000 autres de la ville d'Urosevac (sud-est) selon Ron Redmont, porte-parole du HCR en Macédoine. L'origine des 30 000 derniers n'a pas été déterminée.

Quelque 5000 réfugiés avaient déjà passé la frontière avec la Macédoine dans la nuit d'hier, selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). « Les expulsions qui ont été suspendues ou ralenties ces deux dernières semaines, ont repris à plein régime », a déclaré Kris Janowski, un porte-parole du HCR.

Belgrade est passé à l'offensive sur le plan diplomatique en organisant une nouvelle rencontre avec Ibrahim Rugova. Le leader politique kosovar, qui n'est pas libre de

ses mouvements, a rencontré à Belgrade le président de la Serbie, Milan Milutinovic, et le vice-Premier ministre yougoslave, Nikola Sajnovic.

Selon un communiqué diffusé par la présidence serbe, MM. Milutinovic et Rugova ont évoqué « la poursuite du processus politique et la recherche d'une solution aux problèmes du Kosovo ». D'après la présidence, les deux hommes ont conclu « que la cessation des bombardements était une condition sans laquelle le processus politique ne pourrait pas progresser ».

Les autorités yougoslaves ont tenté d'exploiter l'erreur de l'aviation occidentale qui a bombardé mercredi un convoi de réfugiés, en déclarant la journée d'hier jour de deuil pour dénoncer les « atrocités de l'OTAN ». La méprise alléguée aurait fait, selon Belgrade, 75 morts et plusieurs dizaines de blessés.

Malgré tout, l'opération Force déterminée se poursuit sans relâche. La nuit de jeudi à hier a été « l'une des meilleures » qu'ait connues l'OTAN depuis le début des frappes, selon le porte-parole de l'Alliance, Jamie Shea. Les avions alliés ont atteint des objectifs disséminés sur l'ensemble du territoire yougoslave, notamment à Belgrade ainsi qu'au Monténégro — généralement épargné par les frappes — où des missiles ont touché un aéroport militaire et un aéroport aux portes de Podgorica, la capitale.

« Les Serbes sont sous pression et nous n'avons aucune attention de la relâcher », a déclaré M. Shea.

Cette nouvelle vague de bombardements a fait une vingtaine de victimes parmi les civils, selon Belgrade. Selon le décompte des autorités yougoslaves, 500 civils ont été tués et plus de 4000 blessés depuis le début des bombardements, des chiffres qui n'ont pu être confirmés de source indépendante.

Par ailleurs, des tirs ont opposé pendant cinq heures militaires serbes et albanais dans le nord de l'Albanie, a annoncé Tirana.

Les organisations humanitaires ont lancé hier un cri d'alarme après que les forces yougoslaves eurent bombardé une zone située à proximité du plus important camp de réfugiés du Kosovo en Albanie, blessant deux civils albanais.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé que des obus ont été tirés sur le village de Kolsh, à 10 km de la ville de Kukës (nord) où se trouvent actuellement 100 000 réfugiés.

« Le danger est que l'insécurité augmente encore, comment voulez-vous déplacer 100 000 réfugiés en même temps que les 18 000 habitants de Kukës ? », s'interroge un représentant d'une organisation humanitaire.

Selon les derniers chiffres actualisés au HCR, quelque 321 000 réfugiés du Kosovo se trouvaient hier en Albanie, soit un dixième de la population albanaise.

Le Pentagone rappellera 33 000 réservistes

Associated Press
WASHINGTON

Le Pentagone va demander à Bill Clinton de rappeler 33 000 réservistes afin de servir dans les Balkans, et le président devrait approuver cette requête, ont annoncé hier des responsables de l'administration américaine.

« Cette requête ne lui a pas encore été présentée, mais le Pentagone la prépare », a déclaré un responsable sous couvert d'anonymat.

La demande du Pentagone sera vraisemblablement remise au président Clinton en début de semaine prochaine par le secrétaire à la Défense, William Cohen. Un haut-fonctionnaire a souligné que M.

Cohen n'avait pas encore défini un nombre précis.

Ce rappel concernera des volontaires pour la maintenance et le personnel de soutien. Ces volontaires, qui devraient être issus pour 25 000 d'entre eux de la Garde nationale aérienne, seront affectés à des tâches telles que le ravitaillement et l'entretien des appareils.

Une vague de violence secoue Port-au-Prince

JACQUELIN TÉLÉMAQUE
collaboration spéciale
PORT-AU-PRINCE

La police nationale d'Haïti (PNH) a refusé hier lors d'une conférence de presse les accusations des habitants du quartier de Fontamara d'avoir assassiné quatre jeunes gens pour venger la mort d'un collègue.

Les citoyens de ce quartier situé au sud de la capitale, ont accusé les policiers de la Compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre (CIMO), une unité spécialisée de la police nationale, d'avoir tué de sang froid ces quatre jeunes.

Selon le porte-parole des forces de l'ordre, Jean Dady Siméon, la police haïtienne n'a mené aucune action le vendredi 9 avril dans le quartier de Fontamara 27 et de Martissant 23. Il a du même coup soutenu que ces meurtres étaient l'oeuvre d'un récidiviste en cavale.

Une enquête est tout de même en cours pour déterminer si des policiers de la CIMO ont participé à l'intervention qui a fait au moins quatre morts et une dizaine de blessés, a ajouté M. Siméon. L'opération aurait été lancée après l'as-

sassinat en pleine rue, vendredi dernier, du policier Jean Oven.

Les témoignages des habitants du quartier de Fontamara désignent Hypolithe Elysée, connu sous le nom de gang de Chuck Norris, alias Ti Elysée. Ce repris de justice, condamné à une peine de prison, s'est enfui d'un centre de détention à la suite d'une spectaculaire évasion.

Selon des témoins, les policiers de la CIMO ont débarqué dans le quartier le soir même et ils ont froidement exécuté les quatre jeunes qui les suppliaient de les laisser partir.

L'incident révolte les résidents de Fontamara qui vivent depuis plusieurs jours une situation de couvre-feu de fait. Dès six heures du soir les résidents de la zone ne sortent plus. Ils comparent leur situation à celle qui existait pendant le régime militaire.

Il ne se passe pas une journée sans que les Haïtiens n'entendent parler d'actes de banditisme et de vols à main armée. Au point que cela modifie leurs habitudes de vie.

« Ceux qui doivent se rendre à la banque sont les cibles préférées des bandits qui ont tout le loisir de sui-

vre leurs proie et de les attaquer. Pierre Vernet, doyen de la Faculté de linguistique Appliquée (FLA) raconte comment il a perdu ses documents lorsque des individus ont dégainé un revolver en sa direction dans l'enceinte même de l'édifice où il travaille.

« Je n'ai rien perdu puisque je suis toujours en vie », affirme Vernet, qui se considère chanceux d'avoir échappé aux malfaiteurs.

La confiance dans l'institution policière s'est également érodée. Lundi dernier, rue Louverture à Pétion-Ville, un homme circule sur la chaussée et ouvre systématiquement les portes des voitures garées à la recherche de valises ou autres objets laissés sur les sièges.

Les habitants et les commerçants du quartier observent la scène avec inquiétude mais n'osent appeler la police.

« Je suis propriétaire d'un commerce et je ne veux pas d'ennuis », affirme Rosette, propriétaire d'un laboratoire médical situé à proximité.

Les médecins résidents de l'hôpital de l'Université d'État d'Haïti et le personnel ont effectué un débrayage de deux jours cette se-

Contesté, Bouteflika s'installe au pouvoir

Agence France-Presse
ALGER

M. Abdelaziz Bouteflika a accepté hier de diriger l'Algérie, quelques heures après la proclamation de sa large victoire à l'élection présidentielle contestée par l'opposition qui avait appelé à une manifestation à Alger.

Cette « marche pacifique » contre la « dictature » a été étouffée dans l'oeuf par un important dispositif policier qui a très rapidement dispersé quelques centaines de manifestants. Les forces de sécurité ont procédé, sans ménagement, à quelques dizaines d'interpellations.

Resté seul candidat, après le retrait de ses six adversaires qui avaient dénoncé des fraudes en sa faveur, M. Bouteflika a recueilli 73,79 % des suffrages exprimés, selon les résultats communiqués par le ministre de l'Intérieur Abdelmalek Sellal.

L'ampleur de ce résultat, annoncé en direct à la télévision d'État et à la radio, a été accueillie dans l'indifférence par la population. Quelque 10 599 751 Algériens ont voté sur 17 494 136 inscrits, soit une participation de 60,25 %.

« En dépit de manoeuvres visant à perturber les électeurs et à discréditer leur choix aux yeux de l'opinion internationale, le peuple algérien s'est exprimé dans la clarté et m'a démocratiquement élu à la présidence de la République », a affirmé hier le nouveau président dans une première déclaration.

« A ceux qui ont formé un autre choix, je tiens à dire que je m'engage à être, en toute impartialité et en toute justice, le président de tous les Algériens », a-t-il tenu à préciser.

Dès sa première déclaration en tant que président élu, il s'est déclaré « profondément choqué » par la réaction du ministre français des Affaires étrangères, M. Bouteflika a ajouté qu'il n'accepterait « ni tutelle, ni ingérence dans les affaires de son pays ».

La France s'est dite « préoccupée par les circonstances des élections présidentielles algériennes » tandis qu'un porte-parole de la Mission-Blanche a indiqué que l'administration américaine était « déçue » de la tournure des événements.

La victoire de M. Bouteflika ne deviendra officielle qu'après sa proclamation par le Conseil constitutionnel dans un délai n'excédant pas dix jours.

M. Bouteflika a accepté hier cette fonction, malgré ses déclarations fracassantes de jeudi, en plein scrutin, quand il avait brandi la menace de « rentrer chez lui ».

Il avait affirmé sur un ton péremptoire que si le peuple algérien ne lui donnait pas « une majorité substantielle » et ne se prononçait pas « avec une très grande clarté », il refuserait la présidence.

Le résultat sans surprise et largement prévu de l'élection, après le retrait mercredi à la veille du scrutin de ses six adversaires, n'a suscité que peu de manifestations de joie de la part de ses partisans à Alger.

En 1995, lors de l'élection du président Liamine Zéroual, d'énormes manifestations avaient déferlé sur le pays. Cette élection avait alors suscité de grands espoirs.

maine pour dénoncer l'insécurité qui règne dans cette institution.

Les médecins protestent contre le fait que des individus s'étaient introduits dans l'enceinte de l'hôpital pour achever à coups de machette un parent d'un malade qui était venu pour des soins médicaux.

Les pompistes ont pour leur part observé un arrêt de travail de six heures mercredi dernier pour protester contre la violence dont ils sont l'objet. Plusieurs d'entre eux ont été tués au cours des semaines précédentes.

Les auteurs de ces tueries sont des bandits armés qui prennent la fuite, souvent à pied, au vu et au su de tous les passants.

Les routes sont aussi périlleuses. Le long de la route nationale Numéro un menant à Cap-Haïtien, (252 kilomètres au nord de Port-au-Prince) les bandits sèment la panique en attaquant des autobus et leurs passagers.

La violence est telle que certains chauffeurs d'autobus embauchent des gardiens armés qui prennent place à bord. D'autres refusent tout simplement de voyager la nuit.

Politique



Le premier ministre Jean Chrétien et son homologue chinois Zhu Rongji ont pris un bain de foule hier sur la colline parlementaire, à Ottawa. PHOTO CP

Droits de l'homme : la Chine défend son bilan

Le premier ministre chinois sert une leçon de bienséance aux Canadiens

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le premier ministre chinois, Zhu Rongji, a défendu hier dans la capitale fédérale le bilan de la Chine dans le domaine des droits de l'homme, tout en démontrant au premier ministre Chrétien une certaine ouverture pour trouver un règlement, au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, à la crise du Kosovo.

Après des discussions qui ont duré près d'une heure trente entre les deux hommes, M. Zhu a manifesté devant la presse un certain mécontentement face aux reproches incessants qui lui sont faits sur les droits de la personne.

Il n'a guère apprécié notamment qu'un parallèle soit établi entre le traitement fait au Tibet par son pays et celui infligé par la Yougoslavie au Kosovo, et il a tenté de remettre les pendules à l'heure, en comparant « le pays des montagnes blanches » au Québec.

« Si pendant la visite du premier ministre Chrétien en Chine, a-t-il dit, nous avons fait flotter le drapeau du Québec, qu'est-ce que cela aurait signifié ? » M. Rongji faisait allusion au drapeau tibétain qui flottait encore sur l'hôtel de ville de St John's, peu avant son arrivée dans la capitale de Terre-Neuve mercredi. Le maire de St John's, défenseur de la cause des Tibétains, voulait ainsi souligner son désac-

cord avec la politique chinoise. Ce dernier a fait ramener le drapeau tibétain quelques minutes avant l'arrivée de Zhu Rongji, pliant sous les pressions des milieux d'affaires terre-neuviens. Le premier ministre de la province, Brian Tobin, a par la suite présenté des excuses au premier ministre chinois.

« J'ai admis que le bilan des droits de la personne en Chine n'était pas parfait, a dit M. Zhu, mais la Chine est un État de droit. Et nous améliorons nos droits de la personne chaque jour. Et récemment, nous avons amendé notre Constitution. Il y est désormais clairement établi que nous allons administrer notre pays selon le concept de l'État de droit. »

Le premier ministre Chrétien s'est ensuite porté au secours de son invité pour dire que la question tibétaine n'était pas comparable à ce qui se passe au Kosovo, où il y a du nettoyage ethnique, des meurtres et des viols, a-t-il précisé.

« Il y a une grosse différence, a dit Jean Chrétien. On peut être en désaccord avec ce qui se passe en Chine, mais il ne font pas de nettoyage ethnique ou de déplacement de gens. Les dissidents ont eu des procès, suivant leur système. Alors ce ne sont pas deux situations comparables. »

« Vous n'écoutez que les soi-disant dissidents, a ajouté Zhu Rongji à l'intention des journalistes et

vous n'écoutez jamais ce que nous disons. Est-ce juste ? »

Les discussions sur la crise au Kosovo ont été par ailleurs des plus brèves. M. Zhu a maintes fois exprimé, lors de son séjour aux États-Unis la semaine dernière, que la Chine considérait les frappes aériennes de l'OTAN en Yougoslavie comme une violation des droits d'un pays souverain. « M. Chrétien et moi nous nous sommes mis d'accord, a-t-il dit hier, pour que nos deux ministres des Affaires étrangères poursuivent ensemble le dialogue sur cette question. » M. Chrétien a indiqué que son homologue chinois favorisait la recherche d'une solution au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les deux hommes sont par ailleurs revenus sur le différend qui affecte les deux pays à propos du déséquilibre de la balance commerciale. Cette balance est à la faveur de Pékin qui enregistre, selon Statistique Canada, un surplus de 5,5 milliards de dollars. Zhu Rongji rejette les chiffres de Statistique Canada et minimise la gravité du problème. Il prétend que dans le domaine des produits manufacturés, les exportations chinoises au Canada font profiter le consommateur canadien d'un plus grand nombre de produits de bonne qualité et à des prix avantageux.

Le premier ministre chinois a affirmé que la Chine allait faire tout les efforts nécessaires pour équilibrer la balance commerciale avec le Canada. Elle souhaitait notamment importer du Canada ses technologies de l'environnement, ce qui réglerait rapidement, a estimé M. Zhu, le problème du déséquilibre commercial.

Deux fiscalistes accusent Jacques Léonard de tromper les contribuables

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Deux fiscalistes, auteurs d'une étude qui démontre la voracité du fisc québécois, accusent le président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard, de « tromper les contribuables » en laissant entendre que seules 1000 familles font les frais des politiques fiscales québécoises.

Jeudi, M. Léonard, flanqué de deux fonctionnaires des Finances, affirmait que seules 1000 familles monoparentales pourraient voir leurs augmentations de salaire taxées au-delà du 100 %. Ces familles se retrouveraient donc dans la situation absurde d'avoir moins d'argent après une hausse de revenu. M. Léonard plaiderait également que les garderies à 5 \$ venaient modérer la gourmandise de l'État, qui, concédait-il, est parfois trop grande.

« Les familles monoparentales et biparentales, avec ou sans frais de garde, subissent des taux réels

d'imposition beaucoup trop élevés sur certaines tranches de revenus. Les affirmations de M. Léonard sont très loin de la réalité, elles résument visiblement de noyer le poisson », a répliqué hier l'un des deux auteurs de l'étude, Yves Chartrand.

Le fiscaliste rappelle que selon les chiffres du ministère de la Famille, pas moins de 77 % des ménages québécois gagnent moins de 50 000 \$. Des familles aux célibataires en passant par les retraités, tout le monde est touché par ces taux d'imposition faramineux, selon M. Chartrand, qui situe donc à bien au-delà de 1000 contribuables la population concernée par les résultats de son étude.

Yves Chartrand affirme d'ailleurs que 1998 aura été la pire année d'imposition pour ces familles à revenu moyen. Exemple : un chef de famille monoparentale ayant deux enfants, mais pas de frais de garde subira un fardeau de 88 % sur une augmentation de salaire qui ferait passer son salaire de 26 000 \$ à 27 000 \$.

Autre exemple : un jeune célibataire vivant seul subit un fardeau réel d'au moins 65 % si d'aventure son patron augmente son salaire de 30 000 \$ à 31 000 \$.

58 % des Québécois sont satisfaits de Bouchard

Presse Canadienne

L'augmentation de la satisfaction de la population québécoise envers le gouvernement du Québec n'a pas échappé au premier ministre Lucien Bouchard.

Invité à réagir au sondage Léger et Léger dont les résultats étaient publiés hier dans *Le Journal de Montréal*, M. Bouchard, toujours à New York, a d'abord déclaré : « C'est relativement stable. Ça montre à peu près la même chose que les autres sondages. »

« Ce qui n'est pas stable, c'est le niveau de satisfaction envers le gouvernement qui est en croissance, il est rendu à 58 % », a commenté M. Bouchard.

Le sondage en question a été réalisé entre le 1^{er} et le 14 avril auprès de 1005 répondants. Le taux de réponse fut de 62,4 %.

Le sondage révèle en outre que

près des trois quarts des Québécois (71,8 %) et une majorité des électeurs péquistes (54 %) ne souhaitent pas que le gouvernement Bouchard tienne un référendum sur la souveraineté au cours de son mandat.

Cette opposition à un référendum sur la souveraineté est le fait de tous les groupes d'âge, autant chez les hommes que chez les femmes.

Par ailleurs, 69,8 % des répondants estiment que le gouvernement fédéral n'a pas répondu aux attentes du Québec depuis le référendum de 1995.

Il importe de noter que le taux de satisfaction à l'égard du gouvernement Chrétien atteint également un niveau élevé. Pas moins de 54,4 % des sondés affichent une opinion favorable contre 43,2 % d'insatisfaits.

Ottawa menace l'Europe

Presse Canadienne, OTTAWA

Ottawa a menacé hier l'Union européenne de représailles commerciales si elle continue à interdire les importations de boeuf canadien.

Selon le ministre fédéral du Commerce, Sergio Marchi, le gouvernement a l'intention de sélec-

tionner des produits européens sur une liste qui sera publiée aujourd'hui dans la Gazette officielle, et d'imposer des tarifs de 100 % si l'Union européenne ne lève pas l'embargo.

Le Canada doit obtenir l'autorisation de l'OMC avant d'exercer des représailles.

Brassard en principe d'accord avec l'enfouissement des fils



Jacques Brassard

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, se montre ouvert à l'adoption d'un plan sur plusieurs années d'enfouissement des lignes de distribution d'énergie d'Hydro-Québec en milieu urbain, tel que le recommande la commission Nicolet.

« Je ne suis pas en principe réfractaire à une recommandation de cette nature, a-t-il déclaré hier à Québec. On va la regarder, en évaluer les coûts, évidemment, et le gouvernement tranchera. Mais en principe, ce n'est pas une recommandation qui a un caractère frivole ou farfelu. »

L'examen des coûts implique de vérifier quel impact une telle opération aurait sur les tarifs de la société d'État, a toutefois précisé M. Brassard, qui a ajouté ne pas avoir pris connaissance en détail du volumineux rapport de la commission.

Chose certaine, a-t-il promis, le rapport ne sera pas « tabletté ». « C'est le gouvernement qui a créé la commission et déterminé son mandat. Les recommandations que nous jugerons pertinentes de mettre en oeuvre, on va le faire comme on l'a fait pour le rapport Nicolet numéro un concernant le déluge. »

Malgré les doutes soulevés par le rapport concernant la ligne Hertel/Des Cantons, M. Brassard a réitéré hier l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avant l'été avec une loi « conservatoire » qui protégera les équipements déjà construits, dans lesquels plus de

200 millions ont été investis. Rappelons qu'un jugement a interrompu les travaux d'Hydro après que le tribunal eut conclu à l'illégalité des décrets adoptés par le gouvernement.

« Le gouvernement considère toujours comme une nécessité de parachever les bouclages en Montérégie, en Outaouais et à Montréal, dit Jacques Brassard. Cependant, ce qu'il reste à faire va se faire en respectant les procédures que l'on retrouve dans les diverses lois pertinentes. »

« Mais c'est l'intention du gouvernement de faire en sorte que soient complétés ces bouclages qui nous apparaissent toujours nécessaires pour rehausser à un niveau acceptable la sécurité des approvisionnements de ces populations. »

Le gouvernement tiendra par ailleurs, probablement en mai, une commission parlementaire sur la sécurisation des approvisionne-

ments en énergie, a encore fait valoir le ministre, qui défendait hier les crédits de son ministère devant la commission de l'économie et du travail.

Le chef libéral, Jean Charest, réclame pour sa part la tenue d'une commission parlementaire spécifique sur les recommandations du rapport Nicolet, qui confirmerait selon lui la position adoptée par son parti depuis la crise du verglas.

La mise en place de la ligne Hertel/Des Cantons « demeure plus que jamais injustifiée dans la mesure où personne n'a réussi à en prouver l'urgence », dit-il.

« L'érection de cette ligne ne fait que confirmer ce que tous les intervenants, y compris les députés libéraux, ont toujours dit : le gouvernement et Hydro-Québec profitent de la situation de crise pour imposer une ligne qui ne servira qu'à l'exportation », dénonce M. Charest.

